



**HAL**  
open science

## Casse tête indochinois : quelle mémoire pour le CAFI, Centre d'Accueil Français d'Indochine ?

Camille Bonnassies

► **To cite this version:**

Camille Bonnassies. Casse tête indochinois : quelle mémoire pour le CAFI, Centre d'Accueil Français d'Indochine ?. Architecture, aménagement de l'espace. 2011. dumas-01808255

**HAL Id: dumas-01808255**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01808255v1>**

Submitted on 5 Jun 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

## Casse tête Indochinois

21 juillet 1954, les accords de Genève marquent la fin de la première guerre d'Indochine. Parmi les Français rapatriés, il y a de nombreux métis qui n'ont jamais vu la métropole. En 1956, le camp militaire de Sainte Livrade sur Lot, dans le Lot-et-Garonne, devient le CAFI, Centre d'Accueil des Français d'Indochine. Il est censé être une solution d'hébergement transitoire, le temps pour les rapatriés de s'intégrer. Certains y vivent toujours. En cinquante ans il aura hébergé trois générations. En 2008, la réhabilitation du camp est engagée: les baraquements laissent place à des logements sociaux neufs. Quelle est l'histoire de cette communauté? Comment se décide la métamorphose du camp? De quelle manière entretenir la mémoire de ce lieu? Quel support lui donner?

Camille Bonnassies



Couverture: le CAFI en avril 2010,  
Ci dessus: le CAFI en décembre 2010,  
photographies Camille Bonnassies

L'empreinte des camps, mémoire sous la direction de Pierre faucher et Jean Lévêque, Unité d'Enseignement 84, année 2010 - 2011, école nationale supérieure d'architecture de Nantes.

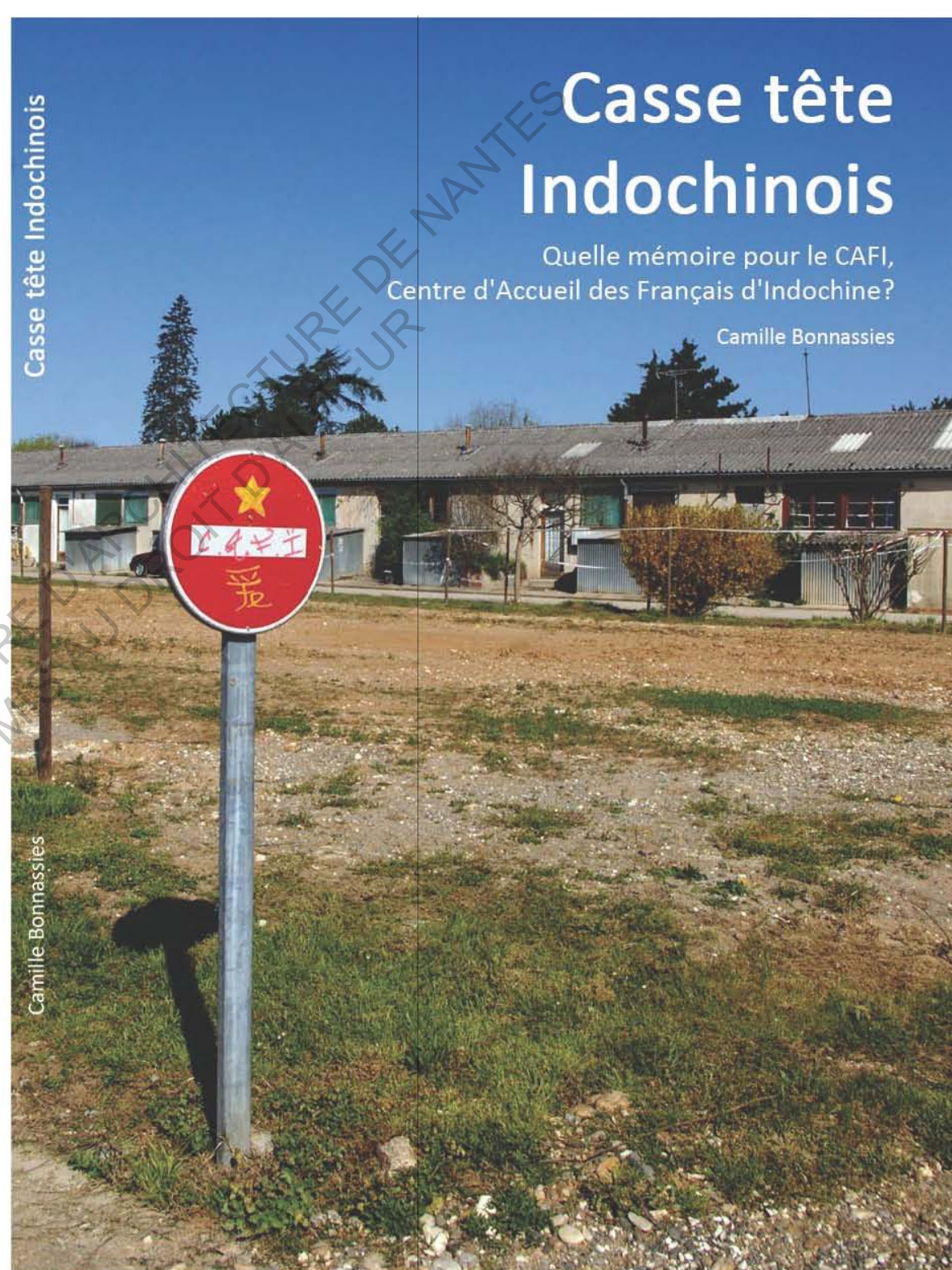
Casse tête Indochinois

# Casse tête Indochinois

Quelle mémoire pour le CAFI,  
Centre d'Accueil des Français d'Indochine?

Camille Bonnassies

Camille Bonnassies



## **Casse tête indochinois**

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Camille Bonnassies

Téléphone : [06 79 96 77 91]

Mail : [cam47@wanadoo.fr]

Enseignants :

Pierre Faucher ; plasticien

Jean Lévêque ; philosophe

Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes

6 quai François Mitterrand

BP 16202

44262 Nantes cedex

## **Casse tête indochinois**

Quelle mémoire pour le Centre d'Accueil des Français d'Indochine ?

L'empreinte des camps

Mémoire sous la direction de Pierre Faucher et Jean Lévêque

DE4 Projections Architecturales

UE 84 année 2010 / 2011

ENSA Nantes

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



## Préambule

J'ai découvert l'existence du CAFI tardivement, bien qu'ayant grandi à une dizaine de kilomètres. C'était en aout 2008, je travaillais à la récolte des prunes à Sainte Etienne de Fougère, de l'autre coté du Lot. Le midi, j'allais parfois manger chez Gontran, l'épicier du camp. Je ne savais pas grand-chose du CAFI. Je savais qu'il était habité par des « chinois » arrivés en France à cause de la guerre d'Indochine, un peu comme les Harkis, dont je ne connaissais pas non plus vraiment l'histoire.

En 2009, j'ai eu à choisir une option pour mon mémoire de master. Une d'entre elle s'intitulait « L'empreinte des camps » . Je me suis souvenu du CAFI, de son atmosphère singulière, des mamies avec les chapeaux chinois, des baraquements, et du panneau de chantier à l'entrée. C'est à ce moment là que je me suis plongé dans l'histoire des Indochinois Lot-et-Garonnais, que j'ai compris pourquoi je mangeais des nems à la pause de midi, il y a trois ans, que j'ai appris pourquoi il y avait des « chinois » dans ma classe quand j'étais plus petit. J'ai découvert un morceau de l'histoire que l'on apprend pas dans les cours d'histoire-géographie.

J'ai alors rencontré des habitants du camp, les sociologues, les architectes, les urbanistes, les opérateurs qui avaient pensé le « nouveau CAFI », les journalistes et les chercheurs qui avaient écrit sur le sujet, les services municipaux, et les associations. Un vrai casse tête. Il me fallait un fil conducteur pour explorer cette réhabilitation. Tout le monde me parlait de mémoire, des souvenirs, de la disparition, de traces, de la reconnaissance, de l'oubli, de lieu de mémoire, et de mémoire du lieu. Et personne n'était vraiment d'accord. Mais est il possible de témoigner d'une seule voix collectivement ? Et qui pourrait bien rédiger cette « mémoire » ? Et sur quel support ?

Parfois, je me suis dit que je m'éloignais de l'architecture, mais toutes les notions que j'ai exploré la compose : sociologie, anthropologie, histoire, patrimoine, économie, philosophie, politique. Elles questionnent la manière d'habiter dans notre société. Dans le cas du CAFI, il s'agit d'habiter la mémoire, d'évoquer le passé tout en se tournant vers l'avenir.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



# Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>5</b>
<b>Introduction</b>	<b>11</b>
<b>Ici et là-bas</b>	<b>13</b>
<b>Indochine</b>	<b>13</b>
Situation géographique de l'Indochine	13
Une colonie française sous le signe du protectorat.	15
Les classes sociales : coloniaux, indigènes, métis	18
La fin de l'aire coloniale	22
<b>La poudrerie et les camps dans le villeneuvois</b>	<b>25</b>
La poudrerie, projet avorté	26
Les camps de la poudrerie	30
Le Camp du Moulin du Lot à Sainte Livrade sur Lot	35
<b>Rapatriés</b>	<b>41</b>
<b>L'exil</b>	<b>41</b>
Le périple	41
Etranger en son pays	43
Le cocon	48
<b>Enfants d'ici et d'ailleurs</b>	<b>52</b>
Le berceau	52
Métissage des cours d'écoles	55
La racine, souche de la mémoire	56
<b>L'effacement</b>	<b>57</b>
<b>Temporaire permanent</b>	<b>57</b>
Ce camp qui ne devait pas durer	57
L'abandon de l'état	61
<b>Le déclic</b>	<b>63</b>
La convention de l'ANRU	63
Le compte à rebours	67
Chagrin et déchirement	70

<b>L'empreinte</b>	<b>71</b>
<b>Etat des lieux des supports de mémoire</b>	<b>71</b>
Les monuments à la mémoire de l'Indochine	71
Les associations	73
<b>Le lieu de mémoire</b>	<b>75</b>
Une conception laborieuse	75
Patrimoine, mémoire et souvenirs	76
Mémoire Rayonnante	78
Les scénarios envisagés	80
<b>Au-delà du lieu</b>	<b>82</b>
Des initiatives personnelles et des publications	82
Des ressources documentaires	84
Un héritage familial	84
<b>Conclusion</b>	<b>87</b>
<b>Bibliographie - média graphie</b>	<b>90</b>

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## Introduction

Le 21 juillet 1954, les accords de Genève marquent la fin de la première guerre d'Indochine. La France procède alors au rapatriement de ses troupes et de ses ressortissants. Parmi les Français rapatriés, il y a de nombreux métis qui n'ont jamais vu la métropole. En 1956, le camp militaire de Sainte-Livrade sur Lot, dans le Lot-et-Garonne, devient le CAFI, Centre d'Accueil des Français d'Indochine. Arrivent ainsi 1300 rapatriés, majoritairement des femmes et des enfants, pour lesquels cet hébergement est censé être une solution transitoire, le temps pour eux de s'intégrer. Mais la situation a perduré. La gestion du camp est passée entre de nombreuses mains, de l'état à la commune, et même si le camp s'est vidé doucement, certains y vivent toujours en 2010. En cinquante ans il aura hébergé trois générations. En 2001, la question de la réhabilitation du camp est enfin posée par la municipalité qui programme une étude sociale sur le camp et recherche des financements. Sept ans plus tard, le projet se concrétise au travers d'une convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, principal soutien financier pour l'aménagement. Les résidents sont invités à abandonner leurs baraquements pour des logements neufs financés par des bailleurs sociaux. C'est dans cette période de sursis face à l'effacement que doit être conçu un lieu de mémoire. Celui-ci sera réalisé pour « consacrer le CAFI comme lieu unique et symbolique sur le plan national de la communauté indochinoise »<sup>1</sup>.

11

Quelle est l'histoire de cette communauté partagée entre model français et traditions Vietnamiennes? Comment s'est construit le processus de métamorphose du camp? De quelle manière la mémoire de ce lieu et de ses résidents peut-elle être traduite? Quels supports lui donner?

Nous commencerons par nous intéresser d'un coté à l'Indochine comme colonie française, et de l'autre à la raison d'être des camps de la vallée du Lot. Nous comprendrons ensuite pourquoi cette population métisse s'est retrouvée à Sainte Livrade, et comment elle y a vécu pendant plus de cinquante ans. Nous découvrirons le processus qui a permis la réhabilitation du camp et son effacement. Nous verrons enfin comment peut se construire l'empreinte du CAFI, de ses résidents, et plus largement de la communauté des rapatriés d'Indochine.

---

<sup>1</sup> Convention de l'ANRU du 11 janvier 2008

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

# Ici et là-bas

## Indochine

### Situation géographique de l'Indochine



*La péninsule indochinoise<sup>2</sup>*

<sup>2</sup> Carte et vue aérienne IGN géoportail 2010



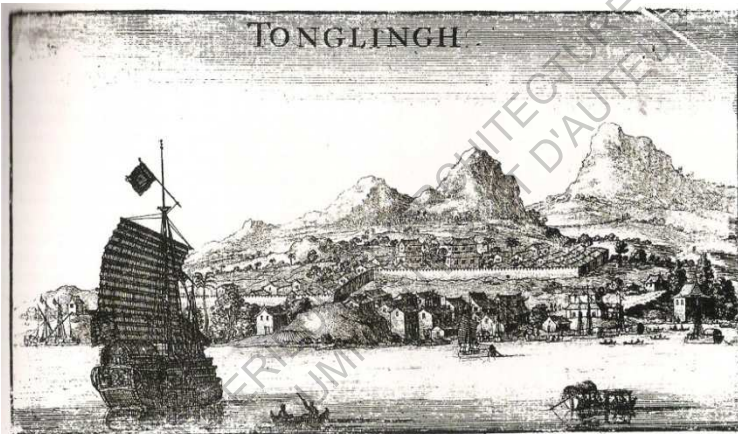


L'Indochine en 1922<sup>3</sup>

<sup>3</sup> MEGGLE, Armand ; *Le domaine colonial de la France – ses ressources, ses besoins* ; publication du ministère du commerce et de l'industrie ; Librairie Félix Alcan, 1922 ; Paris

## Une colonie française sous le signe du protectorat.

L'Indochine était un territoire correspondant aux actuels Vietnam, Laos et Cambodge réunis. Elle est bordée au nord par la Chine, à l'est par la mer de Chine, au sud par le golfe du Siam et à l'ouest par le Laos siamois et la Birmanie. Elle se présente sous la forme de régions alluvionnaires au sud (delta du Tonkin), au Cambodge et en Cochinchine et sur la côte annamite. Les autres régions sont montagneuses. Deux fleuves traversent l'Indochine : Le fleuve rouge venant du Tibet et le Siam. Le climat y est chaud de manière générale, et l'année se divise en deux saisons. La saison des pluies et la saison sèche.



*La rivière Hong à Hanoi en 1672<sup>4</sup>*

L'influence française commence dès le dix-septième siècle par l'arrivée de missionnaires catholiques. En 1660, Colbert fonde la compagnie de Chine, complémentaire à la compagnie des Indes. En 1749, Le père Poivre crée un comptoir français à Faifoo sur la côte Annam. Les anglais font eux aussi tous leurs efforts pour s'établir dans cette région, mais en 1787, un accord est signé à Versailles pour aider l'empereur Nguyen Anh à reconquérir ses états contre la liberté exclusive de commerces. L'occupation est donc alors consentie. En 1820, Minh Mang succède à Nguyen Anh. Il est, lui, très hostile à la présence française en terre Annam. Tout au long du dix-neuvième siècle, les rapports

---

<sup>4</sup> Panorama de la rivière hong à Hanoi ; avec les magasins des compagnies commerciales étrangères sur les rives et la ville entourée de murailles à l'arrière ; extrait de Philippus Balaeus, *Nauwkeurige Beschrijvinge van Malabar en Choromandel* ; Amsterdam ; 1672

entre la France et les empires de la péninsule sont houleux<sup>5</sup>. Régulièrement, des révoltes éclatent. Le protectorat français doit sans cesse reconquérir le territoire. Le 15 janvier 1895, l'Angleterre reconnaît le protectorat français sur le Laos, la rive gauche du Mékong. Le décret du 20 octobre 1911 définit l'organisation administrative du domaine colonial français d'Indochine. Les pouvoirs de la république sont confiés à un gouverneur général assisté d'un conseil du gouvernement, entouré de nombreux services.<sup>6</sup> Chacun des pays de l'union indochinoise est dirigée par un gouverneur, mais fonctionne différemment :

- En Cochinchine, le gouverneur est à Saigon. C'est une colonie française au sens juridique du terme, ou n'existe que la souveraineté française.
- Au Laos le gouverneur est à Vientiane. C'est un protectorat colonial qui exerce sa souveraineté seul, mais comporte parfois des souverainetés locales pour assurer le lien avec la population.
- Au Tonkin le gouverneur est à Hanoï, en Annam il est à Hué et au Cambodge il est à Pnom Penh. C'est un protectorat classique où la souveraineté est partagée par le protecteur et le protégé.

16

L'administration stricte appuie une présence « solide »<sup>7</sup> de la France en extrême orient. Le gouvernement applique une politique d'équipement moderne et construit de nombreuses voies de communication. En 1922, quelques 3000 km de chemins de fer relient toutes les provinces via Hanoï et Saigon, et 25000 kilomètres étaient praticables en véhicule au moins en saison sèche. Une ligne maritime est mise en place entre Saigon et Haïphong. Ces deux ports sont desservis par la Compagnie de Messagerie Maritime

---

<sup>5</sup> Entre 1858 et 1861, Napoléon III envoie des troupes afin de prendre Tourane et Hué. Ils sont bloqués par la mousson et rentrent en Cochinchine prendre Saigon. Le gouvernement fait évacuer Tourane en 1860. La ville de Mytho est prise en 1861, et la Cochinchine entière est occupée.

MEGGLE Armand ; Le domaine colonial de la France – ses ressources, ses besoins ; publication du ministère du commerce et de l'industrie ; Librairie Félix Alcan, 1922 ; Paris

<sup>6</sup> Il est entouré de troupes d'occupation, de services judiciaires, de Postes et télégraphes, de services sanitaires et médicaux, de services économiques, d'une trésorerie, de douanes et régies, de services de domaines, des mines et travaux publics et de l'instruction publique.

<sup>7</sup> « La position de la France est donc très net et très solide. Elle se fonde par surcroît sur le vœux de la population »

BIENVENUE René ; *Le statut de l'Indochine française* ; Renaissance, revue politique ; octobre 1944, Paris, numéro spécial. Page 43

(CMM) qui relie Marseille, le Havre et Dunkerque pour la France et Shanghai pour la Chine.

La colonie produit pour l'exportation en métropole<sup>8</sup>. Ses principales productions agricoles sont le riz, le maïs, la canne à sucre, le coprah, le kapok et le coton, les épices, le café, le thé, le cacao, le caoutchouc, le tabac, le pavot à opium, les plantes à parfum, La banane, le bois précieux (maï-deng, teck, mélai,...) la soie et la jute. Le Tonkin est un pays minier qui produisait du charbon, à l'époque pour le Japon, et de nombreux métaux comme le tungstène, l'étain, ou l'antimoine qui permettent d'approvisionner la défense nationale pour la fabrication d'armes. On note aussi une production importante de bétail, de produits de pêche et d'alcool.

---

<sup>8</sup> « Les ressources de notre riche colonie d'indo-chine sont innombrables. Elles font l'objet d'une exportation intensive qui dépasse sensiblement le chiffre total des importations. »

MEGGLE Armand ; *Le domaine colonial de la France – ses ressources, ses besoins* ; page 290

**Les classes sociales : coloniaux, indigènes, métis**

D'après la conférence de Dominique Rolland sur le thème du métissage colonial

Au départ, les coloniaux sont d'origines géographiques extrêmement variées. La plupart sont militaires, et bien souvent dans le corps légionnaire d'extrême orient. Donc c'était l'armée française qui occupait tout l'empire colonial français de l'époque. Dans cette armée il y avait des magrébins, des africains, des gens de l'océan indien, qui arrivaient des autres colonies françaises. Il y avait aussi, par le biais des légionnaires, des grecs, des bulgares, des espagnols, des russes, des italiens. Il y avait même des cas de figures symboliques : *« On a des amis dont le père était arménien né en Turquie, ayant fui en Bulgarie, s'engageant dans la légion, devenant ainsi français, et arrivant finalement en Indochine où il se maria. Il y a des combinaisons bien plus complexes, antérieures, comme par exemple des chinoises de Macao qui avaient épousé des voyageurs portugais, qui avaient ainsi créé des catégories de métis qui a migré au Vietnam à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle comme commerçants. Leur descendance se retrouve maintenant au cafi »*<sup>9</sup>.

18

Une des spécificités du CAFI, c'est cet énorme brassage de population qui est le produit de l'histoire, pas uniquement de l'histoire de l'empire colonial français, mais aussi de la diaspora, des légionnaires, de la seconde guerre mondiale. Chaque famille ici a une histoire singulière dans ses origines.

Quand on regarde dans le dictionnaire le mot métis, c'est un mot très singulier, devenu à la mode maintenant. Cette survalorisation, la première génération ne l'on pas vécu. Etre métis, ce n'était pas aussi fabuleux que ce qu'on essaye de nous faire croire quand on nous parle de cuisine métisse. Dans l'Indochine du 20ème siècle, c'était une situation extrêmement difficile, et complexe. Dans une situation coloniale, il y a deux statuts juridiques : ou on est français, ou on est indigène. Il n'y a pas d'autre catégorie. On est donc soit citoyen français, soit indigène, c'est-à-dire population colonisée soumise à quelque chose qui s'appelle le code de l'indigénat. Il s'agit de deux statuts différents.

Ce principe de deux statuts va à l'encontre de la constitution française qui dit : *« tous les hommes naissent libres et égaux en droit et le demeurent »*. Lors de la colonisation, la France s'exporte dans ces colonies, et contredit ce principe en créant un droit spécifique, le droit indigène, qui est réservé et limité. Ça veut dire que quand on est indi-

---

<sup>9</sup>Dominique Rolland, conférence sur le thème du métissage colonial et des origines des habitants du CAFI, Le 15 août 2010 au CAFI

gène on ne va pas à l'école française mais à l'école franco-indigène, que l'on n'accèdera qu'aux emplois réservés à cette catégorie, qu'on ne pourra pas se déplacer librement sur le territoire colonial, que l'on dépend d'un tribunal indigène et non pas d'un tribunal français. Ça signifie que dans un conflit entre un français et un indigène, chacun ressort du tribunal de sa catégorie, et que le français a toutes les chances de ressortir libre, contrairement à l'indigène. Ce sont donc bien deux statuts différents dans un système de domination géré par l'administration coloniale. On y est soit français, soit indigène.

Et pour les métis? Un métis ressort de l'un et de l'autre, ou plutôt d'aucun des deux, et cette situation devient vite un énorme problème en Indochine. Les premiers métis sont le résultat de la rencontre de militaires français et de jeunes et jolies indochinoises. La plupart sont de pères militaires français qui viennent de Corse, d'Ardèche, de Bretagne, ou encore d'Alsace. Il est important de citer ces exemples car les militaires venaient souvent de régions limitrophes, souvent pauvres, en difficultés, et qui s'engageaient dans l'armée. Ce sont donc des jeunes qui ont entre 20 et 30 ans, qui partent en colonie généralement pour des contrats de 3 ans. S'ils y trouvent une concubine, leur vie et leur avenir reste en France. C'est pour ça que beaucoup ne reconnaissent pas les enfants issus de ces relations. Si ces gens se mettent en relation, c'est pour des raisons d'ordre sexuelles comme on peut l'imaginer, mais aussi pour d'autres raisons : ce ne sont pas des rencontres occasionnelles, ou très rarement, ce sont des rencontres régulières, c'est-à-dire que la relation donne lieu à une situation familiale. Et cette situation familiale est encouragée par l'armée, car à cette époque d'Indochine est extrêmement dangereuse. On y meurt facilement, et beaucoup, de malaria, de choléra, au combat, ou par accident, ce qui permet de finir au champ d'honneur. C'est pour l'armée une manière de mettre ses hommes aux petits soins, et de les rassurer face à l'angoisse d'être aussi loin de son pays. Ils ne comprennent ni la langue ni la culture. Si l'armée est favorable à ces relations, elle leur interdit formellement de se marier. Pour des simples soldats, c'est plus ou moins strict, mais pour les gradés, c'est incontournable. L'armée pense que l'avenir de ses soldats est en France, et ne souhaite pas qu'ils rentrent au pays avec une femme aux yeux bridés et aux dents laquées. Les enfants sont donc non reconnus, et très vite cela pose un problème, car ils sont très nombreux.

En fin de période, si les soldats ne souhaitent pas rentrer en métropole, l'armée leur proposait de rester en Indochine et d'intégrer l'une ou l'autre des administrations.

« Par exemple, mon grand père a intégré le service des chemins de fer après ses 3 ans dans l'armée. Le concubinage était établi »<sup>10</sup>.

Mais tous ne reconnaissent pas les enfants, parfois par négligence, ou parce qu'ils ne souhaitent pas avoir d'enfants métisses. C'était mal vu. Ces enfants sont donc le résultat d'une ambiguïté. Ils sont porteurs de sang français, mais ne le sont pas, et ça fait débat. Une partie de l'opinion dit que c'est un scandale, s'insurge qu'un gamin qui ai du sang français vive dans une cahute avec une vietnamienne. Ils veulent les sortir de là, mais d'autres affirment que finalement le sang « *n'est pas que français* », et « *qu'il faut que les soldats arrêtent de rencontrer les indigènes* ».

20

Il y a des enfants qui sont complètement abandonnés parce que le militaire ne veut pas les reconnaître. La mère vietnamienne ne peut pas se remarier avec un indigène vu qu'elle a déjà des enfants, donc elle reste seule ou se met à la recherche d'un nouveau militaire. Il est arrivé que des pères un peu plus responsables laissent un peu d'argent pour que la femme puisse ouvrir un petit commerce et élever les enfants. Une autre solution était que le père prenne les enfants et les confie à l'église ou à une association caritative religieuse ou laïque. L'importance est grande car très vite, pour que ces enfants deviennent français, il est décidé de les retirer du milieu indigène. On oblige à opérer un choix, et le plus souvent c'est vers le dominant, avec une rupture maternelle. Or ces enfants avaient déjà reçus une éducation par les mères. Leur langue et leur culture première était le vietnamien. Ils furent ainsi les premiers d'une nouvelle génération entre « deux cultures » La prise en charge par l'administration se fait par le biais d'associations qui vont accompagner les enfants pour leur donner l'éducation française, avec même le souhait de les envoyer plus tard en France. Et puis l'armée dit qu'elle pourrait les prendre, mais qu'ils ne sont pas français. À ce moment là, un décret passe sous l'influence de l'armée, et à partir de 1929 , les métis qui n'ont pas été reconnus peuvent le faire. C'est assez simple, il suffit d'aller voir un médecin qui fait un examen, ou d'apporter un témoin qui assure que le père est français sans pour autant dévoiler son identité. L'administration procède alors à un jugement supplétif. L'armée française avait créée une école pour ces enfants dont l'objectif était de leur donner un statut à travers l'armée, mais ça signifiait les ancrer dans une identité française par la force et par un statut répressif.

Ces militaires métisses français deviennent alors mal vus par les vietnamiens en intégrant les cadres de l'armée, de la sûreté et de la douane qui sont toutes des instances répressives. Ils vont apparaître aux yeux des nationalistes comme des traîtres. Mais ces

---

<sup>10</sup>Dominique Rolland, conférence sur le thème du métissage colonial et des origines des habitants du CAFI, Le 15 août 2010 au CAFI



métisses n'ont pas vraiment eu le choix, et choisir le coté dominé, « *c'est se tirer une balle dans le pied* ». C'est le coté dominant qui permet de s'en sortir. Les militaires métis deviennent dès les années 1930 le « *bras armé de la répression* ». Pour l'armée ils ont le double intérêt de parler français et vietnamien, et de ne pas réellement symboliser la France en étant métis. Ils se retrouvent donc à faire les interrogatoires, et procèdent parfois à la torture. Jamais considérés de communauté vietnamienne car de père français, ils seront de plus en plus mal vus avec la montée de l'anticolonialisme. Ils seront appelé « *tête de poulet cul de canard* ». Du coté français ils ne sont pas bien vus non plus, car toujours suspectés. Être reconnu ou non va donc devenir déterminant, car être reconnu dès l'enfance ça signifie pouvoir aller au lycée français, et pouvoir accéder à l'emploi.

On arrive donc dans les années 1940 avec des tensions vives entre les communautés. A l'intérieur du système colonial, il y a une hiérarchie très forte.

*« Les métisses sont une catégorie à part, même s'ils sont reconnus et même s'ils ont un statut. D'ailleurs si on demande ici aux habitants du camp, on vous dira qu'à Hanoï ils ne vivaient pas dans le quartier français ni dans les quartiers viet', ils vivaient dans des zones intermédiaires. Ils étaient déjà socialement écartés par rapport au reste de la population ».*

21

En arrivant dans les années 1945, l'administration eut peur que ces métisses deviennent des délinquants, des marginaux ou des trafiquants. Certains le devenaient, n'ayant pas de statut et n'ayant pas fait d'études. Plus tard on craindra qu'ils deviennent anticolonialistes, ce qu'ils ne seront en fait jamais. En 1945, des métis sont massacrés à Saïgon par des milices. Il semble que les auteurs soient des sections incontrôlées du Viet Minh, ou des groupes influencés par les japonais. Un massacre semblable se déroule à Hanoï en décembre 1946. Chez les familles eurasiennes et les concubines vietnamiennes, il y avait une crainte terrible de ce qu'il allait se passer avec le conflit international qui s'annonçait.

## La fin de l'ère coloniale

Pendant la seconde guerre mondiale

Alors que la France est en pleine défaite en Europe, l'empire du Japon envahit l'Indochine. Dans un premier temps, le gouvernement français signe un accord avec le Japon, qui reconnaît la souveraineté française et permet l'occupation par 6000 soldats japonais. Mais en septembre 1940, le Japon signe le pacte tripartite avec l'Allemagne et l'Italie. A la fin de la seconde guerre mondiale, le Japon est vaincu, mais la vacance du pouvoir français permet la victoire de la lutte pour l'indépendance, dirigée par le parti communiste. Ho Chi Minh. Ce dernier dirige ce gouvernement de transition, ordonne l'obligation de savoir lire et écrire dans la transcription phonétique de la langue nationale en signes latins « Quoc Ngu ». Afin de rallier l'opinion générale, l'ex empereur Bao Dai est intégré au nouveau gouvernement en tant que grand conseiller. Le gouvernement français souhaite rétablir sa position dominante par le biais du protectorat avant d'envisager tout changement. En janvier 1946, le Vietnam établit la constitution d'une république démocratique grâce aux premières élections au suffrage universel. Ce gouvernement préférera les négociations bilatérales avec la France. En mars 1946, un accord conclut le cessez-le-feu dans le sud, et le retour des troupes françaises au côté des nouvelles forces de l'ordre de la république vietnamienne. Le nouveau président Ho Chi Minh part à Paris pour négocier un nouveau statut pour l'Indochine. La même année, la Cochinchine proclame son indépendance. Ho Chi Minh rentre sans les accords espérés dans un pays impatient où les rapports avec l'armée française se dégradent. L'insurrection d'Hanoi et les affrontements en rade de Hai Phong décident les français à imposer leur autorité par la force. En décembre 1946, ils bombardent Hai Phong. La guerre du Vietnam commence alors.

L'Indochine, « point chaud » de la guerre froide

La ligue pour l'indépendance devient le front uni du Vietnam, le « Lien Viet », toujours communiste, très influencé par le marxisme et le léninisme. Il perd son autorité au fur et à mesure des conflits. L'ex empereur Bao Dai est hostile aux méthodes communistes, et en avril 1949, rejoint les français à la condition que ceux-ci « *reconnaissent rapidement et complètement l'indépendance et l'unité du Vietnam* »<sup>11</sup>. Les

---

<sup>11</sup> Lambrecht Miriam et Schicklgruber Christian ; « *Vietnam, art et culture de la préhistoire à nos jours* » ; édition Snoeck, Bruxelles ; 2003 ; page 71, le Vietnam depuis 1945.

américains pressent la France à aller dans ce sens, et la souveraineté est transférée. En 1950, avec le conflit qui éclatait en Corée, le Vietnam prend l'aspect d'un deuxième front chaud de la guerre froide. Le soutien américain au niveau des finances et de devient de plus en plus important, et la position de l'armée franco-vietnamiennes s'affaiblit. En 1951, elle est retranchée dans la vallée de Dien Bien Phu afin d'apaiser les tensions dans le delta du fleuve rouge. Elle sous-estime la puissance militaire du front uni du Vietnam, aidé par la Chine. En mai 1954, l'armée franco-vietnamienne capitule lors de la bataille de Dien Bien Phu, ou les forces survivantes sont capturées.



*That day in Dien Bien*<sup>12</sup>

En juillet 1954, la conférence de Genève impose la paix avant la victoire complète sur l'armée franco-vietnamienne et donne un délai de deux ans pour évacuer le territoire. Le Vietnam est séparé en deux régions nord et sud, dont la ligne de démarcation est fixée au 17ème parallèle. Ce partage est provisoire, le temps d'organiser des élections afin de réunifier le Tonkin, l'Annam et la Cochinchine. Mais le nord communiste devient la république démocratique du Vietnam, et le sud la république du Vietnam. Près

<sup>12</sup> Cao Trong Thiem ; « *That day in Dien Bien* » ; bois laqué ; XXe siècle ; 97 x 131 cm ; muse des beaux arts du Vietnam ; Hanoi

*L'empreinte des camps UE 74 2010-1011*

d'un million de Vietnamiens (bouddhistes, métis, supplétifs de l'armée française) quittent le nord pour se réfugier au sud. La réunification est alors utopique. La France évacue alors ses troupes, ses ressortissants, ainsi que ceux qui ont collaboré et dont la survie face au nouveau gouvernement n'était pas garantie. Jusqu'en 1956, de nombreux départs s'opèrent vers la métropole, au rythme des rotations de navires disponibles. « *il y avait 20000 à 25000 passager par mois, au total près de 120000 personnes ont quitté le pays, nous sommes loin des chiffres de l'Algérie* »<sup>13</sup>.

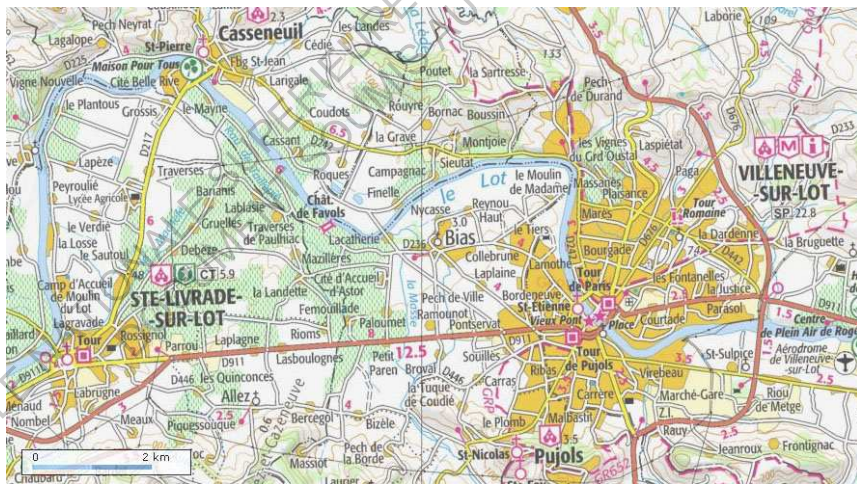
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

---

<sup>13</sup> WEISSBERG Peter, professeur agrégé d'histoire et géographie au lycée Bernard Palissy à Agen ; *Regard d'historien* ; Ancrage – hors série Indochine ; page 26 ; avril 2006

# La poudrerie et les camps dans le villeneuvois

## Situation géographique du Villeneuvois



Situation de Villeneuve sur Lot, Sainte Livrade sur Lot, Bias, et Casseneuil dans le Lot et Garonne (47) – région Aquitaine<sup>14</sup>

<sup>14</sup> Carte et vue aérienne IGN géoportail 2010

## **La poudrerie, projet avorté**

L'installation d'une poudrerie annexe de Bergerac est décidée en 1937 à l'instigation du sénateur-maire Gaston Carrère. 400 hectares répartis sur les communes de Bias, Casseneuil, Saint Livrade et Villeneuve sur Lot sont acquis par l'état par expropriation par les décrets-lois de Laval et de Daladier (1935). Cinq camps sont construits sur ces communes par des travailleurs réfugiés espagnols, qui y seront logés par la suite. Leur gestion est militaire. La construction de la poudrerie au lieu dit « sept-fond », entre Sainte Livrade sur Lot et Casseneuil, débute en 1939. Les travailleurs réfugiés espagnols installent un réseau de voies ferrées de plus de 25km, une station de pompage proche du Lot, et construisent des magasins à poudre dispersés, des remises et des édifices liés à la fabrication de poudre entièrement en béton armé dont un hangar à toit bombé qui restera inachevé, ainsi que des bureaux administratifs.

En juin 1940, la construction est interrompue et restera inachevée. Les bâtiments sont laissés à l'abandon et les voies ferrées sont démontées. En 1947, 130 hectares sont cédés par le ministère de l'armement au ministère de l'agriculture pour installer une école d'application. L'école pratique d'agriculture de Fazanis de Tonneins est déménagée à Sainte-Livrade en 1951 réoccupant les bureaux de la poudrerie, et devient lycée agricole en 1962. Le reste des terrains sont restitués aux anciens propriétaires expulsés en 1938. La plupart des bâtiments sont transformés en habitations ou en remises agricoles.





27

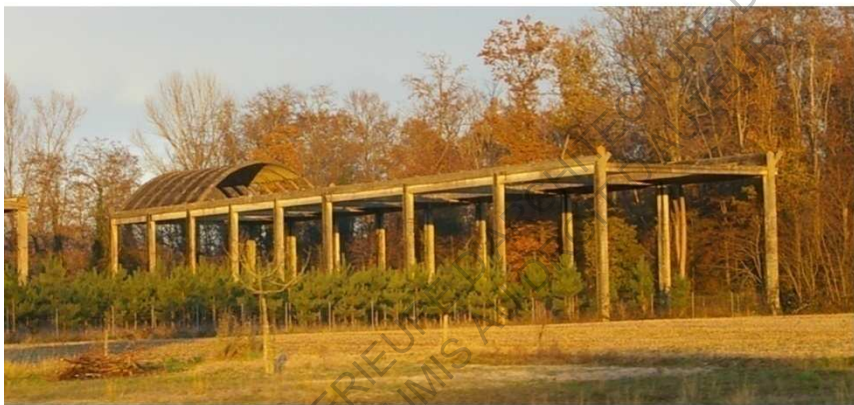
Photos : Camille Bonnassies

*En haut et à droite, magasin à poudre converti en habitation*

*Au milieu à gauche, hangar abritant un élevage de canards*

*En bas à droite, mur en béton armé sur lequel pousse la vigne*





28



Photos : Camille Bonnassies

*En haut, Lycée agricole dans les anciens bureaux de la poudrerie*

*Au milieu, Hangars à couverture bombée inachevé*

*En bas, Hangars en béton armé*



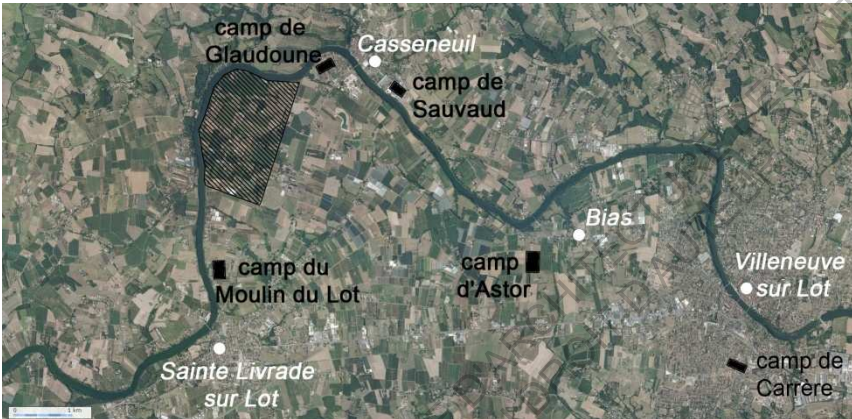
29

Périmètre du projet de la poudrière et localisation des vestiges<sup>15</sup>

<sup>15</sup> MOUSSET Hélène ; *Inventaire général du patrimoine culturel région Aquitaine* ; référence N°IA47002706 ; 2003

## Les camps de la poudrerie

Les cinq camps construits pour héberger les ouvriers qui travaillaient à la construction de la poudrerie ont perdu cet usage avec l'armistice de juin 1940, date à laquelle le projet fut abandonné. Ils connurent des sorts différents.



30

Les camps du villeneuvois<sup>16</sup>

Les camps de Carrère, d'Astor et du Moulin du Lot sont répertoriés dans l'inventaire général du patrimoine culturel de la région Aquitaine depuis les années 2000.

Après avoir présenté succinctement les camps de Villeneuve sur Lot, Bias, et Casseneuil, et les nombreuses populations qui y ont séjournées, nous nous attarderons sur celui de sainte Livrade, le camp du moulin du Lot, qui constitue le sujet de ce mémoire.

<sup>16</sup> Carte et vue aérienne IGN géoportail 2010

### **Le camp de Carrère, commune de Villeneuve sur lot :**

Durant la seconde guerre mondiale, le camp de Carrère est utilisé comme centre de détention. Il deviendra par la suite l'annexe de la maison d'arrêt d'Eysses (nord de Villeneuve sur Lot), propriété du ministère de la justice. Celui-ci la cède à la commune au début des années 50, et le camp devient la cité René Rieus (nom du maire de l'époque) afin de palier au manque de logements pour les ouvriers<sup>17</sup>. Elle y intégrait une école. La cité, toujours habitée est en sursis : la commune a prévu de la détruire très prochainement pour y faire passer le contournement routier sud de la ville.



*La cité René Rieus, ancien camp Carèrre, Villeneuve sur Lot, 2010*

*Photo : C. Bonnassies*



*Vue aérienne de la cité René Rieus<sup>18</sup>*

<sup>17</sup> MOUSSET Hélène ; *Inventaire général du patrimoine culturel région Aquitaine* ; référence N°IA47002428 ; 2000

<sup>18</sup> Carte et vue aérienne IGN géoportail 2010



- **Le camp de Paloumet, lieu-dit Astor, commune de Bias**

Ce camp appartenait déjà à l'armée après la première guerre mondiale. Des réfugiés espagnols y prennent place dès 1936. Pendant la seconde guerre mondiale, il sert à enfermer des résistants. En 1945, il accueille l'école des comptables de l'armée de l'air<sup>19</sup>. Il accueillera des rapatriés chinois dès 1954. En 1962, il devient centre d'accueil des rapatriés Harkis (CARA). Il est entouré des barbelés, la vie y est contrôlée jusqu'en 1975. Le camp intègre une école et un terrain de sport. En 1989, la majorité des baraquements sont démolis. Des lotissements prennent leur place. Depuis 2001, une plaque située à l'entrée rend hommage aux Harkis.



Photo: C. Bonnassies



Baraquement du camp de Paloumet<sup>20</sup>



Vue aérienne de la cité Astor<sup>21</sup>

<sup>19</sup> PAQUELIER Marcel, *Mes jeunes années dans l'armée de l'air*, page internet <http://www.paquelier.com/paqseniior/romanair3.htm>, consultée en 2010

<sup>20</sup> MOUSSET Hélène ; *Inventaire général du patrimoine culturel région Aquitaine* ; photographie ; référence N°IA47002382 ; 2001

<sup>21</sup> Carte et vue aérienne IGN géoportail 2010

## Le camp de la Gare, commune de Casseneuil

Le camp de Sauvaud est construit en 1939, entre la gare de Casseneuil et le Lot. Pendant la guerre, en 1943, il sert de camp de transit aux nazis qui y font transiter des juifs. En 1945, il sert de camp de détention pour des prisonniers de guerre soviétiques et ukrainiens. Il est ensuite laissé hors de tout projet. Le site accueille en 1963 l'usine agroalimentaire du groupe France-prune. Une plaque située sur la façade de l'ancienne gare rappelle les déportations de 1943. Il n'y a plus aucun baraquement sur le site.



Photos : C. Bonnassies

L'ancienne gare de Casseneuil, en arrière plan, l'usine France-prune, 2010



Vue aérienne du lieu dit Sauvaudet de la gare (nord de l'usine)<sup>22</sup>

<sup>22</sup> Carte et vue aérienne IGN géoportail 2010

- **Camp de Belle rive, commune de Casseneuil**

Le camp de la Glaudoune au lieu dit Belle rive a été construit par des réfugiés espagnols. Il a servi à les loger durant le chantier de la poudrerie en 1939 et 1940. Les riverains l’appelaient alors « *le camp des espagnols* »<sup>23</sup>. Le camp est partiellement détruit en 1960 au profit de logements sociaux. Quelques baraquements conservés sont toujours habités aujourd’hui.



Cité Belle rive, commune de Casseneuil, 2010

tos: C. Bonnassies

34



Vue aérienne de la cité Belle rive<sup>24</sup>

<sup>23</sup> Poleth Waddled, *programme du festival la Retirada*, association Mémoire de l’Espagne Républicaine (MER47), Villeneuve sur Lot ; mars 2009

<sup>24</sup> Carte et vue aérienne IGN géoportail 2010



## Le Camp du Moulin du Lot à Sainte Livrade sur Lot

Le camp est construit en 1939 par des réfugiés Espagnols et sert de cantonnement aux ouvriers qui construisent la poudrerie. Ils y restent jusqu'en 1940 après l'arrêt du chantier et le démantèlement de certaines installations (voie ferrée). En 1941, Le camp est remis aux « chantiers de jeunesse française », et accueil plus de 1500 jeunes jusqu'en 1944.<sup>25</sup> Il sert de centre de détention en 1945 pour des prisonniers Ukrainiens<sup>26</sup>. Entre 1945 et 1948, Sainte Livrade est une ville de garnisons, et le camp accueille une compagnie d'instruction de fusiliers de l'Air<sup>27</sup>. De 1948 à 1954, le camp est fermé. Des témoignages évoquent la présence de nécessiteux logés là sans eau ni électricité. A partir de 1954, le camp du moulin du Lot est retenu pour devenir un des CARI, centre d'accueil des rapatriés d'Indochine, qui deviendra par la suite le CAFI, Centre d'Accueil des Français d'Indochine. Ce choix s'explique par le fait que le maire de Villeneuve sur Lot de l'époque, Jaques Raphaël Leygues, conseiller de l'union française, était impliqué directement dans les affaires indochinoises<sup>28</sup>. Il avait connaissance de l'existence de ce camp vacant, et en a saisi l'opportunité. « *En septembre 1955, le conseil des ministres informe le préfet du Lot-et-Garonne qu'un navire transportant deux cent soixante dix rapatriés civils français d'Indochine démunis de ressources est attendu dans le port de Marseille dans les mois qui suivront* »<sup>29</sup>. Les futurs occupants du CARI arrivaient. En vue de cette nouvelle fonction, les cantonnements sont fractionnés en 300 logements de 2 à 4 pièces. Les sanitaires collectifs sont regroupés à l'extérieur. Le camp accueil alors aussi l'administration, et un dispensaire, puis une école, une église, une pagode, deux commerces d'alimentation et une usine de fabrication de chaussures qui fonctionna de 1966 à 1976. Dans les années 1980, un groupe de baraquements situé au Sud-ouest est détruit et remplacé par un lotissement de logements sociaux. Un baraquement situé au Nord-ouest a accueilli un centre d'auto-dialyse qui a fonctionné jusqu'au début des années 2000. En 2008, le projet de réhabilitation complète du camp est engagé grâce au soutien de L'ANRU, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

35

---

<sup>25</sup> Site internet de l'association CEP, Coordination des Eurasiens de Paris, page internet <http://www.rapatries-vietnam.org/cafi-histoire.php>, consultée en 2010

<sup>26</sup> MOUSSET Hélène ; *Inventaire général du patrimoine culturel région Aquitaine* ; référence N°IA47002705 ; 2003

<sup>27</sup> PAGE Georges ; *Secrets dévoilés* ; édition Guerre & guerriers ; Marzan ; 2008

<sup>28</sup> WEISSBERG Peter, professeur agrégé d'histoire et géographie au lycée Bernard Palissy à Agen ; *Regard d'historien* ; Ancrage – hors série Indochine ; page 26 ; avril 2006

<sup>29</sup> MEZERGUE Jean François ; *Une si longue escale* ; page 4 ; Ancrage– hors série Indochine ; avril 2006



36



Vues aériennes du camp du Moulin du Lot dans les années 1950<sup>30</sup>

<sup>30</sup> Henrard R. ; photographie aérienne ; DRAC Aquitaine SRI, fond Henrard, clichets N°23 704(haut) et N°23 705(bas)



Le camp du Moulin du Lot dans les années 1950<sup>31</sup>



37



Le camp du Moulin du Lot en 2009

Photos : C. Bonnassies

<sup>31</sup> ALLARD Jean Paul; *archives photographiques* ; page 9 ; Ancrege– hors série Indochine ; Ville-neuve sur Lot ; avril 2006



38



CAFI, Sainte Livrade sur Lot, octobre 2009





Photos : C. Bonnassies



40



Vues aériennes du camp du Moulin du Lot en 2005 (en haut), et 2009 (en bas) <sup>32</sup>

<sup>32</sup> Carte et vue aérienne IGN géoportail 2010

# Rapatriés

## L'exil

### Le périple

Après la défaite de la France en 1954, l'armée a regroupé toute la population de nationalité française dans des camps militaires dans le sud du pays. Ceux qui étaient au nord ont été rapatriés dans le sud par avions militaires. Ils sont restés pendant deux ans, pendant que la France négociait pour savoir si des français pouvaient ou non rester au pays. Cet exode a été un premier arrachement. La négociation échoue en 1956, et le retour vers la métropole s'organise pour tout le monde. Ceux qui souhaitaient rester au Vietnam ont du renoncer à la nationalité française. Ils n'ont pas été nombreux.

«*Nous n'avons pu embarquer que quelques souvenirs, 5 kilos de riz et deux marmites*», se souvient encore Vuong Cazes.<sup>33</sup>

*Départ d'Haiphong en 1954*<sup>34</sup>



41

Le voyage retour en bateau dure plus d'un mois. Parmi tous les rapatriés, il y a les troupes militaires, les légionnaires, les employés administratifs et leur famille, et puis tous les métis et les indigènes qui ont acquis la nationalité française en Indochine. Pour ces derniers, c'est l'aller vers l'inconnu. Beaucoup d'entre eux sont des femmes, mères

<sup>33</sup> THIOLAY Boris ; *La cité perdue des français d'Indochine* ; L'Express ; 10 Janvier 2005

<sup>34</sup> Réfugiés Vietnamiens sur le navire Montague dans le port d'Haiphong en 1954 ; <http://saigon.vietnam.free.fr/menu-indochine.php> ; consulté en janvier 2010

célibataires ou veuves, accompagnées de leurs enfants issus des relations entretenues avec les coloniaux. La plupart sont métis, eurasiens, ou d'origines multiples.

- « *Le Cyrena était un bateau grec. Il revenait d'Australie, la cale remplie de moutons. Nous avons mangé du mouton pendant 25 jours. Les grand-mères se demandaient ce qui se passait. Sur le pont du navire, on jouait aux cow-boys et aux indiens. Tous les deux jours, on assistait à la projection d'un film. C'est là que j'ai vu Fernandel pour la première fois. On l'appelait « Gueule de cheval ». Je me souviens aussi des sensations que me procurait l'air marin. Je ne sais si ce brusque dépaysement y est pour quelque chose, mais cette année là j'ai poussé comme un champignon. »<sup>35</sup>*

42

Pendant ce temps, en métropole, le service des rapatriés d'Indochine cherche des logements pour accueillir les rapatriés dans le besoin. Vu l'urgence, Les recherches s'orientent vers des structures existantes disponibles, propriétés de l'état, et dont l'adaptation en centre d'accueil serait simple et rapide. Les solutions trouvées sont les camps de Bias et Sainte Livrade sur Lot, dans le Lot et Garonne, les camps du Vigeant dans la Vienne, de Saint-Laurent d'Ars dans la Gironde, de Creysse dans la Dordogne, et les corons d'une ancienne mine à Noyant, dans l'Allier. Seul ce dernier exemple n'est pas une structure nationale. C'est la municipalité qui recherchait une nouvelle population qui pourrait donner un nouveau souffle à la ville après l'arrêt des activités minières<sup>36</sup>.

L'arrivée en France se fait par le port de Marseille. Là encore, les rapatriés sont en transit, logés quelques mois dans la région autour de Marseille, en particulier au camp de Cannet-des-Maures, et au château de Sainte Marguerite. Ils sont ensuite envoyés dans le Var, l'Allier, la Vienne ou le Lot et Garonne, vers les « Centres d'accueil des rapatriés d'Indochine ». Dans le Lot et Garonne, ils seront 1160 rapatriés, dont 740 enfants à arriver en 1956. Viendront s'ajouter les transferts de regroupement entre les CARI, effectués à posteriori.

---

<sup>35</sup> ROBERT Jacques, rapatrié. *Propos recueillis par Joël Combre; personne ne me croira* ; page 29 ; Ancrage— hors série Indochine ; Villeneuve sur Lot ; avril 2006

<sup>36</sup> SIMON Pierre-Jean ; *Rapatriés d'Indochine* ; Un village franco-indochinois en Bourbonnais ; édition l'Harmattan ; 1981



## Etranger en son pays

L'arrivée au camp de Sainte Livrade est une désillusion pour les rapatriés. Le confort est rudimentaire, les baraquements ne sont pas isolés, « en carton », comme dit Joséphine Le Crenn<sup>37</sup>, arrivée en 1956. Le mobilier est rudimentaire, les sommiers de l'armée sont en fer forgé. Des poêles à charbon sont installés progressivement pour faire face au climat si différent de celui de Saïgon. Le dépaysement est total. L'image naïve de la France modèle est anéantie.

Le camp est alors géré par une administration militaire composée d'un directeur, d'un directeur adjoint, et de deux secrétaires. A partir de 1961, un dispensaire accueille un médecin, un infirmier, et une aide soignante feront beaucoup pour aider les habitants. Cette équipe est complétée par une assistante sociale, une standardiste, quatre agents d'entretien et cinq femmes de service<sup>38</sup>. Les CARI sont soumis à l'arrêté « Morlot », du nom de son signataire, qui énonce le règlement intérieur à appliquer dans le camp (page suivante). Le camp s'équipe rapidement d'une école, d'une chapelle, puis d'une pagode à la demande de la population bouddhiste. S'il peut alors s'apparenter à un ghetto, ses habitants ne sont pas incarcérés et restent libres de sortir. Ils sont malgré tout surveillés, de nouveau soumis à l'autorité française, et parqués loin de la ville et des regards. Ils restent le symbole de la défaite coloniale, et le gouvernement souhaite qu'ils restent discrets.

Au début, les relations avec la population locale ne sont pas évidentes. L'arrivée massive de cette population que les Livradais appellent alors les « chinois », n'est pas toujours bien vue. Les premiers rapports sont difficiles, le dialecte et les mœurs sont différents. Mais rapidement, les épiciers du coin viennent vendre leurs produits au CAFI, les rapatriés vont au marché de Sainte Livrade et des agriculteurs embauchent cette nouvelle main d'œuvre « docile et bon marché »<sup>39</sup>. Les conditions de travail sont difficiles, les salaires sont dérisoires et payés au noir. L'exploitation de cette population recommence.

---

<sup>37</sup>VERGNOLLE Adrien ; 1956, *l'an pire de Joséphine* ; article de Sud ouest du Jeudi 27 avril 2006 ; site internet de la CEP, <http://www.rapatRIES-vietnam.org/josephine-du-cafi-1956.php>, page consultée en janvier 2010

<sup>38</sup> Archives du CAFI, Mairie de Sainte Livrade

<sup>39</sup> WADBLED Martine ; 1956-2006 *les deux regards du CAFI* ; regard de sociologue ; page 16 ; Ancrege— hors série Indochine ; Villeneuve sur Lot ; avril 2006

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Centre d'orientation portant règlement des Centres d'Accueil organisés  
Service des Français pour l'hébergement des Rapatriés d'Indochine.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu le décret N°59-154 du 7 janvier 1959 portant transfert au Ministère de l'Intérieur de certains attributions précédemment confiées au Ministère des Affaires Etrangères en matière d'accueil et de recensement des Français rapatriés d'Indochine.

**Arrêté**

Art. 1er. - des Centres d' Accueil administrés par le Service des Rapatriés d'Indochine sont réservés à l'hébergement des familles françaises rapatriées d'Indochine depuis 1955, sur réquisition du Haut Commissariat ou de l'Ambassade de France au Vietnam, qui se trouvent démunies de ressources et n'ont pas eu la possibilité de se loger par leurs propres moyens à leur arrivée en France.

Art. 2. - Les familles rapatriées dans les conditions ci-dessus, y trouvent un hébergement provisoire de caractère essentiellement précaire et révocable.

Art. 3. - L'hébergement dans un Centre d'Accueil n'est pas un droit. Il n'est accordé qu'en fonction de la situation des familles intéressées et de leurs ressources à leur arrivée en France.

**ADMISSIONS - MUTATIONS - EXCLUSIONS**

Art. 5. - L'admission dans un Centre d'Accueil est prononcée par le Préfet, Chef du Service des Français Rapatriés d' Indochine, après examen de chaque cas particulier.

Art. 6. - La mutation dans un autre Centre d'Accueil, ou l'exclusion de tous les Centres définis ci-dessus sont prononcées par décision ministérielle.

Ces décisions seront exécutoires avec le concours de la Force publique, si les personnes mutées ou exclues n'y obéissent pas de leur gré.

**LOGEMENTS**

Art. 7. - Le logement est désigné à l'hébergé par le Gestionnaire en fonction de l'effectif de la famille au moment de l'accueil.

Art. 8. - Les modifications pouvant intervenir en cours d'hébergement dans la composition des familles hébergées n'ouvrent pas droit à l'attribution de locaux supplémentaires.

Art. 9. - Aucun logement distinct ne sera mis à la disposition d'un nouveau ménage qui serait constitué postérieurement au rapatriement.

**DEVOIRS DES HEBERGES**

Art. 10. - Les lois et règlements de police en vigueur sur le territoire de la commune où est situé le Centre d' Accueil sont sans exception applicables à toute personne hébergée dans ledit Centre. En outre, la qualité d'Hébergé dans un Centre d'Accueil entraîne automatiquement pour l'hébergé l'obligation de respecter la réglementation de discipline générale dans ces Centres.

**DISCIPLINE GENERALE**

Art. 11. - Les chefs de famille sont pécuniairement responsables de tous les objets mobiliers ( meubles , linge, ustensiles de cuisine, etc...) mis provisoirement à leur disposition par la Direc-

<sup>40</sup> Arrêté Morlot ; site internet de la CEP ; <http://www.rapatRIES-vietnam.org/cafi-arrete-morlot.php> ; page consultée en janvier 2010

tion du Centre.

Art. 12. - Ils doivent maintenir en bon état de propreté le logement qui leur est attribué, ainsi que les abords extérieurs.

Art. 13. - La visite des logements peut être effectuée par le personnel d'encadrement du Centre. Les personnes hébergées sont tenues de faciliter ces contrôles.

Art. 14. - Aucune personne étrangère au Centre ne peut être accueillie par une personne hébergée sans l'autorisation préalable du Gestionnaire.

Des permis de séjourner pourront être accordés aux membres non hébergés des familles hébergées, mais pour une durée n'excédant pas trente jours.

Art. 15. - Toute personne séjournant sans autorisation dans un Centre d'Accueil sera mise en demeure de quitter ce Centre dans les vingt-quatre heures. La famille accueillante s'expose elle-même à une sanction analogue ou à une mutation dans un autre Centre.

Art. 16. - Des mutations de Centre à Centre pourront être effectuées sur proposition de la Direction de la Main d'œuvre pour faciliter le reclassement des chefs de famille sans emploi. Certaines mutations qui pourraient également être jugées nécessaires au bon ordre, pourront être prononcées par le Préfet, Chef du Service des Français Rapatriés d'Indochine sur proposition du Gestionnaire.

Art. 17. - L'exclusion des Centres sera prononcée contre les personnes dont l'hébergement aux frais de l'Etat ne paraît plus justifié.

Ce sera le cas notamment :

- Lorsque des transferts de fonds ou des attributions de Dommages de Guerre mettent ces personnes en possession de ressources suffisantes pour leur permettre de vivre sans l'aide de l'Etat ;

Lorsque les moyens d'existence ( salaire, retraite, pension ) ou le train de vie (marques extérieures de richesse telles que voitures, appareils de télévision, machine à laver, frigidaires, etc...) sont incompatibles avec la condition d'assisté, hébergé aux frais de l'Etat ;

Lorsqu'elles ont refusé de faire l'effort nécessaire pour subvenir à leurs besoins (refus d'un emploi offert en rapport avec leurs moyens physiques et intellectuels) ;

Lorsqu'elles exercent sans autorisation une activité commerciale dans le Centre ;

Lorsqu'il s'agira d'enfant de rapatrié, ayant atteint sa majorité, apte physiquement à gagner sa vie ou dont la présence au Centre est jugée inopportune à la suite de doléances motivées par sa conduite.

Art. 18. - En cas de mutation ou d'exclusion, si les nécessités du bon ordre l'exigent, le Gestionnaire pourra demander l'intervention des Services de Police et de la Gendarmerie.

Art. 19. - Indépendamment des poursuites et sanctions prévues par les lois et règlements, l'exclusion ou la mutation dans un autre Centre sera également prononcée pour sanctionner les actes suivants :

a) - dégradation volontaire aux immeubles ou meubles ou installations composant le Centre

b) - jeux d'argent

c) - ivresse habituelle ou usage de stupéfiants

d) - atteinte aux bonnes mœurs

e) - violences ou incorrections envers le personnel d'encadrement ou envers d'autres hébergés

f) - inobservation des instructions prescrites par le Gestionnaire

g) - manifestations déplacées ou susceptibles de troubler l'ordre dans le Centre

Fait à Paris , le XX mai 1959.

P. le Ministre et par délégation.

Le Directeur-Adjoint.

Signé : MORLOT



Travail au champ, en arrière plan, le camp<sup>41</sup>

46

Bien que le centre d'accueil ait été envisagé comme une solution temporaire, l'administration y accueille à partir de 1962 les rapatriés qu'elle considère comme non intégrables à la société française. A la même période, elle permet l'installation d'une usine de chaussure, ce qui appuis une situation durable avec un logement et un emploi possible sur place. Cette vision temporaire du camp explique que l'administration pousse les habitants à quitter le camp dès qu'ils en ont les moyens, et qu'elle ne procède pas à des améliorations significatives de leurs conditions de vie.

En 1956, le CAFI était administré par le ministère de l'outre-mer. Il a ensuite été géré par huit ministères différents<sup>42</sup>. Les directeurs du camp étaient des anciens administrateurs rentrés eux aussi des colonies, et qui reproduisaient avec les habitants le même rapport qu'ils ont connu avec les indigènes en Indochine.



Panneau d'entrée du CAFI<sup>41</sup>

<sup>41</sup> CEP, photographies provenant de la galerie du site de la CEP, <http://www.rapatries-vietnam.org/photos-rapatries-cafi.php>, page consultée en 2010

<sup>42</sup> DE ROYER Solenn ; *Les oubliés d'Indochine* ; site internet de la CEP ; <http://www.rapatries-vietnam.org/oublies-indochine.php> ; consulté en 2010

Le 19 Novembre 1981, le conseil municipal de Sainte Livrade sur Lot vote l'acquisition du CAFI pour la somme de trois cent milles francs. Cette décision fait suite à la convention passée entre le ministère du travail et la commune le 2 juillet 1980, qui qualifiait cette vente d'utilité publique, et par laquelle l'Etat s'engageait à continuer à verser des subventions à la collectivité, conformément à la loi du 26 décembre 1961 sur les Rapatriés. En contre partie, la mairie s'engageait à résorber le CAFI et à reloger ses occupants en milieu ouvert.

Par ce transfert, l'état se dégage des responsabilités quant à l'avenir des habitants encore hébergés dans un camp de plus en plus vétuste. Dès lors, il n'y a plus d'administration au sein du camp et les rapatriés et leur famille y vivent librement. La mairie ne perçoit pas de loyer de leur part, et ne peut pas les imposer pour les taxes locales. La réhabilitation du site ne peut être assumée uniquement par la municipalité. Pour les habitants, il n'y a toujours pas d'espoir de conditions meilleures dans le camp. L'entretien du camp est minimal, et les améliorations des logements, s'il y en a, se font toujours trop tardives.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## Le cocon

Le CAFI est plus qu'un quartier un peu excentré de Saint Livrade, c'est comme un village. Pour les rapatriés, depuis 1956, c'est leur repère, leur nouvelle souche, puisqu'un retour en Asie était inconcevable. A leur arrivée, le camp a été pour eux un « *cocon qui leur a permis de supporter le traumatisme du déplacement, un sas pour l'adaptation* »<sup>43</sup>. Ils y partageaient beaucoup de choses. En premier lieu, ils partagent leur présence en France pour la même raison. Ensuite, ils ont été soumis au même règlement et à la même administration. Ils vivent dans des baraquements identiques, et ont eu des équipements communs, tel que les sanitaires. Ils fréquentent ensemble les mêmes lieux de culte, à l'intérieur du camp. Mais ils partagent surtout les mêmes conditions difficiles qu'ils ont endurées ensemble. Beaucoup de témoignages révèlent une grande solidarité entre les familles. Le CAFI est en quelques sortes une communauté.

48

Dans cette alcôve, les rapatriés ont entretenu l'atmosphère singulière d'un ailleurs qui est encore palpable aujourd'hui. Lors de leur arrivée, beaucoup ne parlait pas français, et cette première génération a conservé un dialecte qui est devenu un mélange de Vietnamien et de français propre au CAFI que les anciens utilisent toujours avec leurs enfants.

Il y a aussi les deux commerces qui vendent des produits exotiques. A l'origine, les femmes qui ne trouvaient pas de légumes exotiques pour les plats traditionnels se sont mises à en faire pousser dans des potagers. Elles ont ensuite fait des plats vietnamiens devenus commerce. C'est comme ça que les deux boutiques ont vu le jour<sup>44</sup>. Elles jouent un rôle social majeur, tous les habitants les fréquentent, elles sont une aide précieuse pour



Chez Gontran, produits exotiques, 2009

Photo : C. Bonnassies

les plus âgés.

<sup>43</sup> WADBLED Martine ; *1956-2006 les deux regards du CAFI* ; regard de sociologue ; page 16 ; Ancrege– hors série Indochine ; Villeneuve sur Lot ; avril 2006

<sup>44</sup> ROLLAND Dominique ; *Petits Viêt-Nams , histoire des camps de rapatriés d'Indochine*, édition Elytis, Bordeaux, 2009

Les lieux de cultes participent aussi pleinement à la singularité du camp. La chapelle des Saints Martyrs du Vietnam, située dans un des baraquements, dépend de la paroisse de Sainte Livrade. Une messe y est encore célébrée chaque semaine. Elle y a pris place dès les premières années du CAFI. La religion est très importante pour les habitants du camp. Ils sont catholiques ou bouddhistes, et il n'est pas rare que



*La chapelle dans les années soixante*<sup>45</sup>

les deux cultes soient pratiqués par une même personne. Ils vénèrent les ancêtres en leur faisant des offrandes, et considèrent que leur âme est toujours présente dans le camp. Beaucoup de foyers possèdent un petit autel personnel qui leur est dévoué. La pagode a été créée dans les premières années du CAFI, et a été très fréquentée dans les années soixante et soixante dix. C'est une des premières à avoir été établies en métropole. Les objets et le mobilier de culte ont été ramenés par les rapatriés dans leurs valises, et complétés ultérieurement. Elle a la particularité de regrouper le culte Bouddhiste orthodoxe et le culte des «Quatre Palais»<sup>46</sup> dans un second autel placé latéralement. Aujourd'hui, elle ne sert pratiquement plus. Il ne reste plus beaucoup de fidèles, souvent trop âgés pour assurer les cérémonies. Une pagode célébrant le culte Bouddhiste Orthodoxe a pris place à Villeneuve sur Lot, mais le culte des Quatre Palais n'y a pas sa place<sup>47</sup>.



*Cérémonie le 15 Aout 2010  
Photo : C. Bonnassies*

<sup>45</sup> CEP, photographies provenant de la galerie du site de la CEP, <http://www.rapatries-vietnam.org/photos-rapatries-cafi.php>, page consultée en 2010

<sup>46</sup> SIMON Pierre Jean et Ida Simon-Barouh ; Les génies des quatre palais ; contribution à l'étude du culte Vietnamien des bà-dông ; trimestriel L'homme, T10 ; N°4 ; p81-101 ; octobre 1970

<sup>47</sup> Maité Urruela ; Les Génies des Quatre Palais, pratique culturelle, page 44 ; Ancrage— hors série Indochine ; Villeneuve sur Lot ; avril 2006



*Offrandes devant la pagode, cérémonie célébrée par le vénérable Thich Quang Dao, le 15 aout 2010  
Photo : C. Bonnassies*

50

A l'occasion de la fête annuelle du CAFI qui se tient aux alentours du 15 aout, une cérémonie Bouddhiste est tenue à la pagode. Ces retrouvailles permettent à ceux qui ont vécu au camp mais qui n'y habitent plus de s'y réunir dans une ambiance culturelle et spirituelle. Mais c'est surtout un long weekend d'été où toutes les familles se réunissent autour de leurs doyens, se retrouvent autour d'un grand banquet, et font la fête.



*Préparation des festivités le 14 aout 2010  
Photo : C. Bonnassies*





Le dragon pour fête du Têt<sup>48</sup>

51

Chaque année, pour la fête du Têt (nouvel an asiatique), le dragon passe dans les rues et rend visite aux habitants pour leur apporter la chance et la prospérité pour la nouvelle année. L'évènement s'accompagne de nombreux pétards et feux d'artifices. A cette occasion, certaines années, des artistes musiciens vietnamiens ont été invités à se produire au CAFI.

Si beaucoup d'anciens habitants ou leurs enfants font le déplacement et reviennent au CAFI pour les fêtes, d'autre reviennent s'installer au camp ou dans les environs, souvent pour la retraite. C'est un retour aux sources, un besoin d'origine.

---

<sup>48</sup> SAMEL Matthieu ; *Les fruits amers du Lot-et-Garonne* ; Les films du Sampan ; Fin Amors film/Multimédia ; 1992

## Enfants d'ici et d'ailleurs

### Le berceau

En novembre 1956, un recensement de la population des CARI de Sainte Livrade et de Bias<sup>49</sup> présente les données suivantes :

- Au camp du Moulin du Lot à Sainte Livrade :

1211 personnes, soit 165 hommes, 292 femmes, et 754 mineurs, dont 58 garçons et 71 filles âgés de 14 à 18 ans, et 605 enfants de moins de 14 ans.

- Au camp de Paloumet à Bias :

605 personnes, soit 92 hommes, 136 femmes, et 377 mineurs dont 189 garçons et 188 filles.

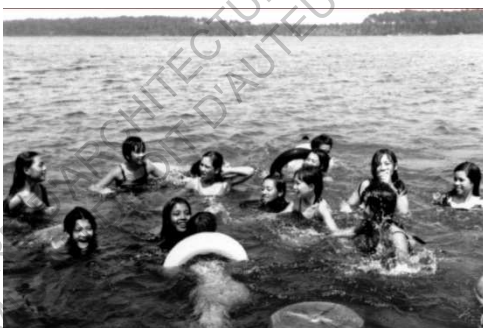
52

En 1962, la population du camp de Paloumet est transférée au CAFI de Sainte Livrade afin de libérer le camp pour accueillir les rapatriés Harkis arrivant d'Algérie. A la même période, des résidents du Centre d'Accueil de Noyant (Allier) rejoignent aussi le CAFI de Sainte Livrade. Entre temps, une partie des rapatriés a quitté le camp et s'est inséré dans la région. Ainsi, en mai 1963 au CAFI, il y a 869 habitants dont 340 adultes, 130 adolescents de plus de 14 ans, et 399 enfants de moins de 14 ans. En 1968, il y a encore 249 adolescents, et 295 enfants.

---

<sup>49</sup> MEZERGUES Jean-François ; *De presque deux mille à quelques dizaines* ; repères ; page 10 ; Ancrege– hors série Indochine ; Villeneuve sur Lot ; avril 2006 ; d'après les statistiques provenant des archives du CAFI, mairie de Sainte Livrade

Il y a donc eu beaucoup d'enfants au CAFI, arrivés en 1956 ou nés ensuite, et qui arrivent maintenant sur quatre générations. Pour les plus jeunes, le camp était un grand terrain de jeu, et puis il y avait le sport avec l'ancienne place d'arme qui a été transformée en terrain de foot, et des équipes internes au camp. Il y a aussi eu une MJC, maison des jeunes et de la culture, animée un temps par l'association la CIMADE<sup>50</sup> qui a contribué à leur intégration et au « *décloisonnement du camp* »<sup>51</sup>. Le site internet de la CEP, coordination des Eurasiens de Paris, regorge de photographies de la jeunesse des enfants dans le camp, de portraits, de photos de classe, et de clichés de sorties dans les Pyrénées ou sur la cote atlantique<sup>52</sup>.



Plus tard, c'est les jeux de séduction qui prenait le dessus. Les jeunes du CAFI allaient retrouver ceux de Sainte Livrade au Bal, et les charmes vietnamiens ne laissent pas les jeunes du pays indifférents. Question métissage, le CAFI a été champion. Dominique Rolland parle même de « *a touch of Cafi, un je ne sais quoi...* »<sup>53</sup>. Aujourd'hui, quasiment tous les Livradais connaissent quelqu'un, souvent de la famille, au camp. Pendant ces cinquante ans, le métissage a été très important.

Source photographies : CEP, Coordination des Eurasiens de Paris, [www.rapatRIES-vietnam.org](http://www.rapatRIES-vietnam.org)

<sup>50</sup> Comité inter –mouvements auprès des évacués

<sup>51</sup> JACQUES, Geneviève. *Sainte Livrade*, La Cimade, page consultée le 15 novembre 2009, [en ligne]. Adresse URL : <http://70ans.lacimade.org/content/genevi%C3%A8ve-jacques-sainte-livrade>

<sup>52</sup> Site internet de la CEP ; galerie photo ; <http://www.rapatRIES-vietnam.org/photos-rapatRIES-cafi.php>; pages consultées en 2010

<sup>53</sup> ROLLAND Dominique ; *Petits Viêt-Nams, histoire des camps de rapatriés d'Indochine*, p52 ; édition Elytis, Bordeaux, 2009



54



Café 47110 St Livrade / Lot



Source photographies : CEP, Coordination des Eurasiens de Paris, [www.rapatRIES-vietnam.org](http://www.rapatRIES-vietnam.org)

## Métissage des cours d'écoles

De 1956 à 1968, l'école accueille ces enfants dans 10 classes de maternelle et de primaire. Tous n'y vont pas, certains parents préfèrent les envoyer à l'école située en ville par volonté de meilleure intégration, mais l'établissement au sein du camp présente un aspect pratique pour les mères débordées. L'enseignement qui y est dispensé est le même qu'ailleurs, et les enfants ont interdiction d'y parler Vietnamien pour les obliger à apprendre le français. Après 1968, seules les classes de maternelle restent ouvertes au camp, et les enfants vont à l'école primaire municipale de Sainte Livrade. A cette époque, les cours d'écoles du villeneuvois regroupent les enfants de la population locale, et les enfants des rapatriés Harkis et Indochinois.

Pour les enfants rapatriés, qui on transité pendant plusieurs années avant d'atterrir au CAFI, la scolarité est difficile. Ils sont décalés de plusieurs années. Les meilleurs bénéficient des bourses d'état et accèdent ainsi au collège et au lycée de Villeneuve sur Lot. Ceux qui arrivent à avoir le BEPC vont en CAP et deviennent ouvrier, les autres attendent leurs 17ans pour partir en apprentissage ou vont travailler dans les cultures. Très vite, ils font rentrer de l'argent pour venir en aide à leurs parents.

A en croire les témoignages, les générations suivantes qui sont nées au camp ont généralement bien réussi. La plupart ont aujourd'hui une bonne situation professionnelle. Beaucoup ont quitté le Lot et Garonne pour s'installer en région parisienne. Cela explique l'existence de la CEP, Coopération des Eurasiens de Paris.

**La racine, souche de la mémoire**

Ces générations descendant des rapatriés sont très demandeuses de mémoire. Elles ont besoin de connaître leurs origines. Dans des familles où évoquer le passé peut être très douloureux, savoir d'où on vient n'est jamais facile. Avec la première génération qui disparaît, et leur savoir en sursis, certaines histoires sont révélées in extremis, ou disparaissent.

Les rencontres annuelles sont une sorte de pèlerinage, un rituel partagé par l'ensemble de la communauté, qui présente une double matérialité : celle de la rencontre physique de tous ces membres, et celle de la présence dans le camp, le cocon, le berceau. Procéder à la destruction du camp, c'est prendre le risque de rendre impossible ce rapport matériel.

# L'effacement

## Temporaire permanent

### Ce camp qui ne devait pas durer

*« L'état des lieux, -voirie quasi inexistante, dix douche pour la totalité des résidents, baraquements crépis de gris et criblés de trous, W.C rudimentaires et à l'extérieur, cagibis de tôles faisant office de débarras ou de fourre-misère, a de quoi affliger les plus optimistes. Amertume masquée, cruelle désillusion ou fatalisme mystique, les nouveaux arrivants ne laissent rien paraître ».*

*Jean François Mézergues*

57

Les conditions d'accueil ne permettaient pas de considérer cet hébergement comme une solution à long terme, mais comme une solution d'urgence, le temps de permettre aux rapatriés de s'intégrer dans la société. Un certain nombre a réussi à acquérir cette autonomie et à quitter le camp, mais pas tous.

Dans un premier temps, l'administration ne fait pas grand-chose pour améliorer les conditions de vie dans le camp, afin de laisser paraître un avenir meilleur en dehors du camp. A partir de 1961, les docteurs Linon puis Daoulas vont agir afin d'améliorer les conditions d'existences des résidents qui, selon les mots du toubib, « *croupissent dans la boue et les immondices* »<sup>54</sup>. Ainsi suivront l'implantation de l'usine de chaussures, du dispensaire, et du local des jeunes animé par la CIMADE jusqu'en 1968.

En 1973, la gestion du CAFI est passée sous la responsabilité du ministère d'état aux affaires sociales. La fermeture du camp est envisagée, et aussitôt repoussée, avec l'argument qu'un nouveau déracinement serait fatal à la première génération de résidents. Situation ambivalente : dans tous les cas, le traumatisme persiste.

---

<sup>54</sup> MEZERGUES Jean-François ; *De presque deux mille à quelques dizaines* ; repères ; page 10 ; Anorage— hors série Indochine ; Villeneuve sur Lot ; avril 2006 ; d'après un rapport du colonel Leroy

En 1981, le camp est municipalisé à la suggestion de Charles de Cacqueray (UDF), maire de Sainte-Livrade sur Lot de 1965 à 2001. L'état s'engage à verser des subventions pour la charge du camp. Dès l'année suivante, l'administration est fermée. La municipalité alors en place n'agira jamais significativement pour la réhabilitation ou la résorption du camp.

En 2001, la nouvelle municipalité prend les commandes, avec à sa tête Gérard Zuttion (UMP). Son adjointe Marthe Geoffroy prend le dossier en main pour trouver un avenir au camp, et se met à la recherche de partenaires financiers, seule solution pour pouvoir assumer une réhabilitation. En 2004, le Pact-47<sup>55</sup> est mandaté pour faire une étude au sein du CAFI, intitulée « *ma vie au Cafï, mon Cafï au quotidien* ». Les gens se sont alors confiés avec beaucoup de pudeur et beaucoup d'émotion.

En 2005, L'ANRU, agence nationale pour la Rénovation Urbaine se dit prête à étudier le cas du CAFI, qui pourra déboucher sur le financement de l'opération d'aménagement à hauteur d'environ 20%.

En octobre 2005, le cabinet d'architecture Brassié propose un projet de réhabilitation du CAFI (à droite)<sup>56</sup>. Il propose un traitement architectural contemporain clairement basé sur la trame bâtie existante, la conservation des lieux de culte, des commerces, et de la voirie existante. Les 118 logements tous en rez-de-chaussée s'organiseraient en îlots, chacun distribué par un espace végétalisé central. Le cout estimé s'élevait alors à 1M€ pour l'aménagement, et une estimation à moins de 1000€/m<sup>2</sup> pour des logements accessibles pour des personnes à mobilité réduite. Il intègre un équipement public en R+1 au centre de la frange Est, et propose un lieu de mémoire nommé « Terre d'Indochine » qui n'était pas dans le programme demandé.

Le projet sous cette forme ne sera pas retenu par l'ANRU pour des questions de densité trop faible.

---

<sup>55</sup> Pact 47 est à l'origine membre de la Ligue de Lutte Contre les Taudis. Le premiers Pact est créé en 1947 pour venir en aide aux personnes les plus pauvres. Il y a un Pact par département. La sociologue qui a suivi le CAFI est Mme Tisnerat

<sup>56</sup>BRASSIE Architectes, Equipe Quadra, Sirieys paysagisme, SOGREAH ; *proposition de requalification du CAFI* ; Panneau A3 et note méthodologie ; Mairie de Sainte Livrade ; Agen ; Octobre 2005





CAPACITE PAR MODULE D'HABITAT



PRINCIPE DE COMPOSITION D'LOT



**UN QUARTIER CONTEMPORAIN DE SAINTE LIVRADE SUR LA TRACE DE LA MEMOIRE D'INDOCHINE**

**LA PAAGODE**  
**ESPACE MEMOIRE D'INDOCHINE**  
**VOIE DE TYPE 1**  
**VOIE DE TYPE 2**  
**VOIE DE TYPE 3**  
**L'HABITAT**  
**LIMITES D'HABITATION**  
**VUE D'ENSEMBLE**  
**MOBILIER URBAIN**  
**CONCEPT PARVISAGER**

**21 LOGEMENTS**  
**18 LOGEMENTS**  
**18 LOGEMENTS**  
**18 LOGEMENTS**  
**18 LOGEMENTS**  
**18 LOGEMENTS**

**PHASAGE**  
**1**  
**2**  
**3**  
**4**

*L'empreinte des camps UE 74 2010-1011*

Le 31 décembre 2005, un drame ap-  
puis l'urgence de la réhabilitation. Le  
bâtiment V proche de l'entrée du camp  
est la proie d'un incendie qui fait un  
mort, une vieille dame de la première  
génération, et détruit sept logements.  
Des manquements graves apparaissent  
dans l'entretien du camp : les bornes  
d'incendie n'étaient pas alimentées en  
eau<sup>57</sup>. En 2004, un premier incendie  
avait déjà détruit le bâtiment U sans  
faire victimes.



Photos : CEP  
*Les décombres du bâtiment V*

En février 2006, la participation financière de l'ANRU et du conseil générale sont ac-  
quises. La convention avec l'ANRU est signée le 11 janvier 2008. Elle prendra en charge  
la totalité du cout de la démolition, 80% de l'étude de réhabilitation, une partie du cout  
d'aménagement, et en moyenne 25% du cout de réalisation des logements.

60

En mars 2008, la commune élie Mme Claire Pasut (PS), conseillère générale du canton  
de Sainte Livrade depuis 1998, au poste de maire. Elle poursuit le projet entamé par  
son prédécesseur.

---

<sup>57</sup> CEP ; *Les échos du CAFI* ; numéro spécial 1 ; 3 janvier 2006 ; Paris

## L'abandon de l'état

L'état Français a mis près de cinquante ans à porter reconnaissance aux citoyens rapatriés d'outre-mer. Il l'a fait par le biais de la loi n°2005-158 du 23 février 2005. Lors de la première lecture en juillet 2004, les rapatriés d'Indochine n'y figuraient même pas. Il a fallu attendre la deuxième lecture à l'assemblée Nationale pour qu'ils y figurent. Cette loi a été très critiquée dans sa première version qui mentionnait « le rôle positif de la présence française outre-mer » (article 4, alinéa 2).

Pour autant, la reconnaissance est inégale entre les rapatriés. Pour ceux d'Indochine, elle n'est que symbolique. A la différence des rapatriés du Maroc, d'Algérie et le Tunisie, ils n'ont pas le droit d'être bénéficiaires de l'allocation de reconnaissance défini par l'article 6 de la même loi. Yves Simon, député de l'Allier, a déposé une demande d'amendement le 4 novembre 2005, afin que tous les rapatriés, quelque soit leur origine, puisse prétendre aux mêmes droits. Aujourd'hui, l'article 6 n'est toujours pas modifié. A la différence des Harkis, les rapatriés d'Indochine ne sont représentés et défendu que par une seule association, Mémoire d'Indochine, contre plus d'une centaine d'associations pour les Harkis<sup>58</sup>.

Depuis 2005, la date du 8 juin est devenue la journée nationale de commémoration aux 100000 soldats morts pour la France en Indochine<sup>59</sup>.

En finançant pour parti la réhabilitation du camp, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine implique l'état dans le projet. Mais c'est un geste discret et indirect, qui ne concerne qu'une infime partie des rapatriés d'Indochine, sans véritable considération.

---

<sup>58</sup> NAIT AHMED Salima ; *Approches comparées : harkis et Franco-indochinois* ; Retranscription de l'entretien avec Henri CAZES ; extrait de sa thèse de DEA ; Site internet de la CEP, <http://www.rapatRIES-vietnam.org/documents-harkis-franco-indochinois.php>; page consultée en octobre 2010

<sup>59</sup> Décret du 26 mai 2005

Version consolidée au 14 mai 2009

Article 1

La Nation exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française. Elle reconnaît les souffrances éprouvées et les sacrifices endurés par les rapatriés, les anciens membres des formations supplétives et assimilés, les disparus et les victimes civiles et militaires des événements liés au processus d'indépendance de ces anciens départements et territoires et leur rend, ainsi qu'à leurs familles, solennellement hommage.

Article 4

Modifié par Décret n°2006-160 du 15 février 2006 - art. 1 JORF 16 février 2006

Les programmes de recherche universitaire accordent à l'histoire de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, la place qu'elle mérite.

La coopération permettant la mise en relation des sources orales et écrites disponibles en France et à l'étranger est encouragée.

Article 6

I.-Les bénéficiaires de l'allocation de reconnaissance mentionnée à l'article 67 de la loi de finances rectificative pour 2002 (n° 2002-1576 du 30 décembre 2002) peuvent opter, au choix :

- pour le maintien de l'allocation de reconnaissance dont le taux annuel est porté à 2 800 Euros à compter du 1er janvier 2005
- pour le maintien de l'allocation de reconnaissance au taux en vigueur au 1er janvier 2004 et le versement d'un capital de 20 000 Euros ;
- pour le versement, en lieu et place de l'allocation de reconnaissance, d'un capital de 30 000 Euros.

[...]

Article 11

Abrogé par LOI n°2009-526 du 12 mai 2009 - art. 80

Le Gouvernement remettra au Parlement, un an après l'entrée en vigueur de la présente loi, un rapport faisant état de la situation sociale des enfants d'anciens supplétifs de l'armée française et assimilés et recensera les besoins de cette population en termes de formation, d'emploi et de logement.

---

<sup>60</sup> Site internet legifrance ;

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000444898&dateTexte=> ;  
page consultée en janvier 2010

## Le déclic

### La convention de l'ANRU

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a vu le jour grâce au Programme Nationale pour la Rénovation Urbaine (PNRU) établi par la loi du 3 août 2003, qui va dans la continuité du processus engagé par la loi appelée Solidarité et Renouvellement Urbain<sup>61</sup>. Il a pour objectif l'amélioration des espaces urbains, le développement des équipements publics, la réhabilitation et la résidentialisation de logements locatifs sociaux, la démolition de logements pour cause de vétusté ou pour une meilleure organisation urbaine de logements, et le développement d'une nouvelle offre de logements. L'ANRU met en œuvre le PNRU en approuvant des projets globaux qu'elle finance sur des fonds publics et privés. L'Agence apporte son soutien financier aux collectivités locales, aux établissements publics et aux organismes privés ou publics qui conduisent des opérations de rénovation urbaine. Elle a vocation à intervenir dans les grands ensembles et les cités en banlieues des agglomérations. La convention avec Sainte Livrade étant la seule qui concerne un milieu rural. Elle ne prend en compte que les quartiers en difficulté sans penser la politique de la ville à l'échelle globale de l'agglomération<sup>62</sup>. De même, elle incite à pratiquer impunément la destruction sans interprétation des éventuelles valeurs patrimoniales, sous prétexte de salubrité, d'utilité publique et de revalorisation foncière. « *Les dévastateurs ne manquent jamais de prétextes* »<sup>63</sup> disait déjà Victor Hugo en 1832, à propos du vandalisme que représente à ces yeux l'urbanisation sans frein d'alors. Si le patrimoine se révèle dans le temps, et plutôt à l'échelle du siècle, encore faut-il lui laisser la possibilité de vieillir.

63

Dans le cas du CAFI, la convention mentionne la prise en compte de « *l'attachement identitaire d'une communauté asiatique soudée par une histoire douloureuse d'un camp qu'elle a défriché en 1956* », et de « *la morphologie de ce camp d'origine militaire qui contient de nombreux repères et éléments d'identité dont certains doivent être préservés : les espaces paysagers principaux, la trame viaires, l'espace vert central...* »<sup>64</sup>

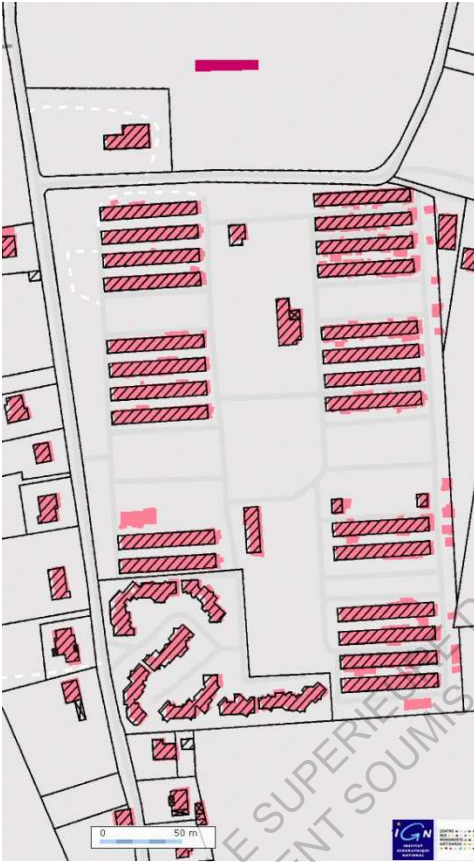
---

<sup>61</sup> Loi SRU du 13 décembre 2000

<sup>62</sup> VESCHAMBRE Vincent ; *Traces et mémoires Urbaines - Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition* ; PU Rennes ; septembre 2008 ; p124

<sup>63</sup> HUGO Victor ; *Guerre aux démolisseurs* ; texte de 1932 ; édition Archange ; 2003

<sup>64</sup> Mairie de Sainte Livrade sur Lot, service d'urbanisme ; *Analyse du projet de convention de la mairie de Sainte-Livrade avec l'ANRU concernant la rénovation du CAFI* ; préambule ; 2009



Plan masse du camp en 2008<sup>65</sup>



Plan masse du projet de réhabilitation<sup>66</sup>

<sup>65</sup> Carte et vue aérienne IGN géoportail 2010

<sup>66</sup> Source : mairie de Sainte Livrade, service Urbanisme, Décembre 2010 ; format initial A3







En comparant le plan masse du projet et celui du camp avant la réhabilitation, on s'aperçoit que ces points n'ont pas été pris en compte : la trame viaire d'origine a disparu, la végétation a été majoritairement modifiée, c'est-à-dire coupée et remplacée par de nouvelles plantations, et la volumétrie et l'implantation du bâti ne correspondent plus à l'ancien.

Ces choix répondent à des raisons économiques évidentes de densité. Les nouveaux logements construits par des bailleurs sociaux s'adresseront à une population qui n'est pas uniquement originaire du camp, même si dans l'immédiat, les habitants actuels sont prioritaires. Une connotation asiatique ou de casernement trop marqué ne sont donc pas souhaités.

Le projet retenu prévoit un découpage en 8 îlots dans le périmètre du camp, contenant 88 logements locatifs, 12 logements en accession à la propriété et 10 lots libres à la vente. Ceux-ci prendront la place des baraquements actuels. Il prévoit aussi la réhabilitation des deux lieux de culte et la construction de deux commerces neufs, co-financé par le Crédit immobilier « Les Prévoyants ». Enfin, la convention stipule qu'un « *espace de mémoire sera réalisé pour consacrer le CAFI comme lieu unique et symbolique sur le plan national de la communauté indochinoise* »<sup>67</sup>.

66

La convention est signée le 11 janvier 2008. Elle est le « détonateur » du projet, dans le sens où elle permet de concrétiser la réhabilitation sur le plan financier, et fixe la forme future du site.

---

<sup>67</sup> <sup>67</sup> Mairie de Sainte Livrade sur Lot, service d'urbanisme ; *Analyse du projet de convention de la mairie de Sainte-Livrade avec l'ANRU concernant la rénovation du CAFI* ; préambule ; 2009

## Le compte à rebours

Le chantier s'organise en plusieurs phases afin de reloger progressivement les habitants et les commerces. En 2009, les deux nouveaux locaux commerciaux sont construits à proximité directe des anciennes boutiques. L'architecte Michel Mares a essayé de leur donner une connotation asiatique : « *l'architecture de base dans les pays d'Asie, classique, c'est une toiture à quatre pentes avec une cassure et des pignons qui font entrer la lumière au centre et qui ventilent. J'ai reproduit un peu cette forme, mais c'est vraiment un clin d'œil. J'aurai souhaité que les piliers du porche d'entrée en bois soient ronds et plus gros, parce qu'au Vietnam ils sont comme ça, mais avec le charpentier et l'appel d'offre, ça n'a pas été possible* »<sup>68</sup>. Les çants ont conservé la même organisation interne que dans leurs anciennes boutiques.



Le Saigon, octobre 2009



Le Saigon, avril 2010



La boutiques Gontrant, aout 2010



Photos : C. Bonnassies  
Le Saigon, décembre 2010

<sup>68</sup> MARES Michel ; Architecte cabinet Archi-conseil à Villeneuve sur Lot ; extrait d'un entretien en décembre 2010

Début 2010, ils ont été les premiers à abandonner leur baraquement, un peu à contre cœur, malgré le confort trouvé dans les nouveaux bâtiments.

Une fois les anciennes boutiques démolies début 2010, la construction des logements sur les îlots n°1, 3 et 5 commence. La métamorphose du camp devient alors plus marquante. La cohabitation des habitants avec les ouvriers et des engins de chantiers est délicate. Les mamies continuent d'emprunter leurs passages habituels entre les baraquements, alors que le terrain est boueux, plein de trous et de gravas. Déjà, les habitudes sont bouleversées, la tranquillité du camp est perturbée. Le contraste est saisissant. Les pavillons de plein pied ou en R+1 poussent comme des champignons. Ils arborent des perrons couverts par des auvents en bois peint en rouge sang, et des gouttières de la même couleur.



*Ilot 1, octobre 2009*



*Ilot 1, août 2010*



*Allée intérieure de l'îlot 1*



*Ilot 1, décembre 2010*

*Photos : C. Bonnassies*

La concrétisation du relogement agite les esprits. Il marque le compte à rebours et les derniers instants de ces cinquante ans de vie dans les baraquements. Les résidents sont partagés entre mélancolie, tristesse, angoisse, impatience, ou pour quelques uns refus du relogement.



Photo : C. Bonnassies

Le 15 décembre 2010, les premiers appartements achevés ont put être visités en compagnie du sous préfet de Villeneuve, de la maire de Sainte Livrade, et du promoteur immobilier Cilliopé. *Les premiers logements neufs* « Pour les futurs résidents, c'était une occasion de se faire une idée de leur prochain nid, autrement qu'à partir de plans. Du parquet flottant, des murs blancs, placards intégrés, chauffe serviettes, chauffage au gaz (les maisons sont classées THPE : très haute performance énergétique)... »<sup>69</sup>. L'échéance se rapproche, le futur imminent des résidents les plus âgés est sous leurs yeux. La municipalité a consulté les associations représentantes du CAFI pour le nom de ce nouveau quartier dans le quartier. Elles ont proposé l'Annam, le Delta du Sud ou le Tonkin.

69



Visite de fin de chantier, le 15 décembre 2010<sup>70</sup>

<sup>69</sup> T.PA ; *Le nouveau quartier du CAFI* ; quotidien régional Sud-ouest ; édition du 16 décembre 2010

<sup>70</sup> T.PA ; Photographie ; Sud-ouest ; édition du 16 décembre 2010

## Chagrin et déchirement

L'étape la plus dure de la réhabilitation sera sans aucun doute la démolition. Même s'il est motivé par la volonté d'améliorer les conditions de vie, un relogement « forcé » est toujours vécu comme un traumatisme.

Dans le cas du CAFI, les résidents n'étaient pas propriétaires, mais nombre d'entre eux avaient investi pour l'amélioration de leur logement, en y installant des sanitaires, du chauffage, ou en améliorant l'isolation à leurs frais. Cette plus-value n'a jamais été considérée et ne sera pas dédommée.

La perte la plus importante n'est pas matérielle, mais affective. Le collectif des associations du CAFI s'exprime avec ces termes : « *la rénovation va entraîner des bouleversements considérables, et que même si cela était sans doutes inévitable, c'est toute notre histoire qui s'effondre avec les gravats de nos maisons, et cela ne va pas sans chagrin ni déchirement* »<sup>71</sup>. Ils parlent volontiers d'un second déracinement qui survient cinquante ans après le premier, le rapatriement. Beaucoup craignent que les habitants les plus âgés ne le supportent pas. A la perte des repères et des habitudes s'ajoute le sentiment que finalement, tous ces baraquements détruits ne valent rien. Or les habitants s'y sont senti bien, y ont partagé des moments forts, et leur accordent une valeur mémorielle. Une rénovation qui aurait conservé comme base une parti de l'ancien bâti aurait appuyé une valorisation de ces baraquements, et par la même occasion à ses habitants. Leur destruction affirme leur coté obsolète, et donne à ses habitants le sentiment de dénigrement.

L'effacement leur fait craindre l'oubli, par l'absence du support matériel du souvenir, et plus encore par son remplacement immédiat par de nouvelles constructions anonymes.

« *Le véritable oubli n'est peut être pas le vide, mais le fait de mettre immédiatement autre chose à la place d'un lieu autrefois habité* » (Robin, 2003)<sup>72</sup>.

Face à cet anonymat du neuf qui masque les traces de l'ancien, la communauté des rapatriés indochinois attend beaucoup du lieu de mémoire prévu sur le site.

---

<sup>71</sup> Collectif des associations (CEP, mémoire d'Indochine, AACI) ; lettre ouverte du 1 juillet 2010 portant sur les inquiétudes partagées au sujet de la conception du lieu de mémoire ; tract distribué au CAFI lors de la fête du 15 aout 2010

<sup>72</sup> ROBIN Régine ; La mémoire saturée ; p91 ; Paris ; 2003 ; édition Stock

# L’empreinte

## Etat des lieux des supports de mémoire

### Les monuments à la mémoire de l’Indochine

En France :

- Le mémorial des guerres en Indochine de Fréjus (83)<sup>73</sup>

Ce mémorial rendant hommage aux « *morts pour la France* » se situe à Fréjus, ville de garnison par laquelle transitaient tous les militaires français en partance pour l’Indochine. Il est constitué d’une nécropole regroupant les sépultures de 17 188 militaires identifiés, 3 152 victimes inconnues, et de 3 618 civils, d’une salle historique, et d’un espace de recueillement. Au centre, le mur du souvenir répertorie les victimes françaises entre 1940 et 1955. Conçu par Bernard Desmoulin, architecte, a été inauguré par François Mitterrand le 16 février 1993.



Photos: [www.memorial-indochine.org](http://www.memorial-indochine.org)

*Le mur du souvenir*

<sup>73</sup>Site internet du ministère de la défense ; chemin de mémoire ; <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/page/affichage.php?idLang=fr&idLieu=1292>, page consultée en 2010



- Le mémorial de Dinan (22)

Monument à la mémoire des soldats des campagnes d'Indochine Morts pour la France. Il a été inauguré le 7 mai 2000 par Monsieur Jean-Pierre Masseret, Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants.<sup>74</sup>



Photo: [www.memorial-indochine.org](http://www.memorial-indochine.org)

Ces deux monuments sont les plus importants. D'autres monuments commémorent la guerre d'Indochine, souvent en intégrant ce conflit aux précédents (seconde guerre mondiale), ou aux suivants (guerre d'Algérie, de Corée).

Au CAFI

Une plaque apposée devant la pagode, commémore la guerre d'Indochine. Très simple, elle ne mentionne pas de « morts pour la France », mais détaille les cinq pays qui composaient la colonie française : Le Cambodge, le Laos, le Tonkin, l'Annam, et la Cochinchine.



Photo : C. Bonnassies

Au Vietnam

Un monument a été érigé sur le site de Diên Biên Phu, à l'initiative d'un ancien sergent-chef de la Légion étrangère, **Rolf Rodel**. Il se présente sous la forme d'un obélisque blanc entouré d'un muret. Une convention d'entretien a été signée, en juin 1998, entre l'Ambassade de France à Hanoï et la Province de Lai Chau.<sup>75</sup>



Photo: [www.memorial-indochine.org](http://www.memorial-indochine.org)

<sup>74</sup> [http://www.memorial-indochine.org/5\\_monuments.php](http://www.memorial-indochine.org/5_monuments.php); page consultée en 2010



Tous ces monuments commémorent le conflit en Indochine et les militaires morts au combat en outre mer, mais ne témoignent en rien de la communauté rapatriée en métropole.

## Les associations

Plusieurs associations représentent la communauté indochinoise originaire du CAFI, avec différents objectifs :

### L'ARAC

L'association des Résidents et Amis du CAFI, a pour objectif depuis 1999, de « créer au sein du CAFI un espace culturel, sportif et ludique pour les jeunes ; assister les personnes âgées qui ne sont plus en mesure d'être totalement autonomes ; maintenir un tissu social [...] »<sup>76</sup>. Elle a été très impliquée dans l'organisation du cinquantenaire du CAFI, à l'occasion duquel ont été organisés une exposition, des projections, des visites du camp et des débats<sup>77</sup>.

### La CEP

La Coordination des eurasiens de Paris agit « *pour l'égalité des droits [...], la dignité et la réparation morale et matérielle pour toutes les victimes d'événements survenus au sens de la loi du 26 décembre 1961 ; en particulier les rapatriés d'Indochine des centres d'accueil de Noyant-d'Allier et de Sainte-Livrade-sur-Lot ; [...]; favoriser le dialogue et l'amitié entre les peuples, notamment entre les peuples français et vietnamiens ; soutenir le droit à l'éducation et à la formation pour tous en luttant contre l'illettrisme et l'analphabétisme dans le cadre d'une société plurielle, en favorisant, entre autres, l'accès aux langues et cultures d'origine tel que le vietnamien ; faire connaître et susciter des projets de formation ou de développement culturel, technique ou autre dans les pays d'origine, et en particulier en Asie du Sud-Est, dans le cadre éventuel des procédures de jumelage entre collectivités territoriales* »<sup>78</sup>. La CEP gère également le site internet [www.rapatrries-vietnam.org](http://www.rapatrries-vietnam.org), qui retrace l'histoire du CAFI au travers de textes et photographies, et héberge un forum pour la communauté.

<sup>75</sup> [http://www.memorial-indochine.org/5\\_monuments\\_dbp.php](http://www.memorial-indochine.org/5_monuments_dbp.php); page consultée en 2010

<sup>76</sup> Journal officiel ; Lot et Garonne ; paru le 27 03 2004 ; annonce N°1018

<sup>77</sup> CASTAGNET Valérie, De Saïgon à Sainte-Livrade sur Lot ; Dossier de presse des 50 ans du CAFI ; 2006

<sup>78</sup> Journal officiel ; Ile de France ; paru le 24 09 2005 ; annonce N°1044

## L'AACI

L'association des Arts et Cultures d'Indochine œuvre pour la diffusion de la culture indochinoise. Elle a, entre autre, organisé un colloque sur le thème du cinquantenaire des accords de paix de Genève et sur la guerre d'Indochine, à l'occasion duquel était invité le ministre conseiller de l'ambassade de la république socialiste du Vietnam Nguyễn Quang Chiên. Ce fut la première fois que la communauté du CAFI accueillit un représentant officiel de son pays d'origine<sup>79</sup>. Son président, Matthieu Samel, est auteur et réalisateur de plusieurs documents sur le CAFI.

## Mémoire d'Indochine

Cette association a pour objectif de « *préserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel issu des relations entre la France et les pays de l'ex-Indochine, veiller à la perpétuation de cette mémoire, tant sur les aspects historiques que socioculturels ; informer et développer l'état des connaissances se rapportant aux divers éléments de cette relation* »<sup>80</sup>.

En 2010, ces quatre associations se sont constituées en collectif afin de s'exprimer d'une seule voie dans le débat autour de la conception du lieu de mémoire.

---

<sup>79</sup> COMBRE Joe I; *Il faut tourner la page*, revue Ancre; N°11 ; juin 2005

<sup>80</sup> Journal officiel ; Lot et Garonne, paru le 24 08 2002 ; annonce N°16

## Le lieu de mémoire

*« Le CAFI demeure le dernier site, en France, ayant reçu les rapatriés de 1956, le dernier point de chute de tous ceux qui ne pouvaient prétendre à un reclassement, il devient un lieu symbole et un lieu unique de la mémoire indochinoise. [...] Il est proposé une rénovation et mise en sécurité des lieux de culte tel que l'église et la pagode. Proche de ces deux équipements culturels, un espace de mémoire sera réalisé pour consacrer le CAFI comme lieu unique et symbolique sur le plan national de la communauté indochinoise ».*

*Convention de l'ANRU du 11 janvier 2008*

## Une conception laborieuse

75

Dès le début du projet de réhabilitation du camp, il a été question d'un lieu de mémoire d'envergure nationale, mais sans jamais parler ni de sa forme, ni de fonctions particulières, ni de budget<sup>81</sup>. Les associations du CAFI se sont senties évidemment très concernées par cette partie du projet qui prétend concentrer en un lieu le témoignage de toute leur histoire, ainsi que la considération nationale attendue depuis trois générations.

Le 23 décembre 2009, la municipalité, en accord avec l'ANRU, définit un cahier des charges pour la définition du lieu de mémoire, et lance un appel d'offre. Ce document présente la mémoire attendue par les résidents à partir de l'étude sociale menée auprès des résidents par le Pact 47 en 2005.

---

<sup>81</sup> Sur la question du financement du lieu de mémoire, la convention est ambiguë : elle mentionne que « le CIP (crédit immobilier des prévoyants) [...] s'est engagé à cofinancer la reconstruction des deux commerces ainsi que la réhabilitation des lieux de culte au sein du projet de lieu de mémoire ». Prend-elle en charge le lieu de mémoire ou uniquement des lieux de culte ?

Trois équipes répondent. Une des équipes, constituée de Dominique Rolland, maître de conférences à l'INALCO<sup>82</sup>, Martine Wadbled, sociologue à l'Odris<sup>83</sup>, et Véronique Dollfus, architecte scénographe spécialiste du Vietnam, regroupe des scientifiques qui connaissent bien le quartier Livradais, ses habitants et son histoire. Contre toute attente de la part des résidents, cette équipe n'est pas retenue par le jury municipal, sans doute à cause d'une trop grande familiarité<sup>84</sup> avec les associations du CAFI. L'équipe retenue est le cabinet bordelais ARCUS, avec à sa tête Daniel Mandouze, Urbaniste-Sociologue. Pour le collectif des associations, c'est l'incompréhension. Questionné sur ce choix, Claire Pasut, maire de Sainte Livrade, répond que « *L'équipe de Dominique Rolland est arrivée avec un projet de lieu de mémoire clef en main [...] On (la mairie) veut que le bureau d'études chargé de mener la réflexion n'arrive pas avec des idées préconçues* ». La lettre ouverte collective des associations dans laquelle elles déplorent le choix du jury, n'a pas fait revenir la mairie sur une décision prise par vote dans le processus légal de l'appel d'offre.

D'entrée de jeu, l'équipe qui prend en charge la définition du lieu de mémoire ne profite pas de meilleures conditions d'accueil pour rencontrer les acteurs et les résidents, afin de s'immerger dans ce qu'est encore le CAFI pour ses derniers instants. Le directeur de mission s'entoure d'un comité de pilotage et d'un comité technique, et son équipe assure des permanences hebdomadaires au camp pour recueillir les suggestions et rencontrer la communauté.

Le budget total pour le projet est de 750000€(HT) dont 571000€ pour les travaux qui doivent comprendre la rénovation de la chapelle et de la pagode (325000€), la réhabilitation des lieux en salle d'exposition et de conférence (176000€), et les aménagements extérieurs, végétation et auvents (70000€). Le programme est donc établi dans les grandes lignes par la mairie. Si la fonction est définie, reste à préciser la forme, et à indiquer l'usage et le public envisagé.

### **Patrimoine, mémoire et souvenirs**

Patrimoine, mémoire et souvenirs sont trois notions qui, dans le cas du lieu de mémoire du CAFI, vont se retrouver au même endroit. La notion de patrimoine

---

<sup>82</sup> L'INALCO (Institut National des Langues et Civilisations Orientales)

<sup>83</sup> Odris (Observation Diffusion Recherche Intervention en Sociologie) ; [www.odris.fr](http://www.odris.fr)

<sup>84</sup> MANKOWSKI Thomas, *lieu de mémoire, la CEP s'agace* ; quotidien Sud-ouest ; 3 juin 2010

concerne le bâti. La mémoire du lieu est ressentie à travers la conservation de traces. Le souvenir est le résultat de la confrontation aux traces dans ce qu'il reste du lieu. On doit l'expression lieu de mémoire à Pierre Nora par son œuvre du même nom. Il explique qu'ils sont « *des lieux dans les trois sens du mot, matériel, symbolique, et fonctionnel, mais simultanément et à des degrés divers* »<sup>85</sup>.

La valeur patrimoniale peut être diagnostiquée selon les valeurs définies par Alois Riegl<sup>86</sup> dans « *le culte moderne des monuments* ». Le CAFI, camp militaire banal, n'a pas de valeur d'ancienneté à proprement parler. Cette volumétrie standard affirme sa valeur historique, dans le sens où les baraquements, tous identiques au départ, ont subi tout au long de leur existence des modifications différentes selon leurs usages et leurs fonctions, et que ces traces successives sont encore visibles. Ces strates permettent de lire les étapes successives de leur histoire. Le camp présente aussi une valeur commémorative, valeur qui va être concentrée et accentuée sur quelques éléments après la réhabilitation. Cela ne sera possible que si la valeur d'authenticité est préservée, c'est-à-dire que l'on puisse distinguer l'original par rapport aux éléments de rénovations. C'est là la différence entre le lieu et l'endroit. On pourrait reconstruire le même lieu au même endroit, mais la continuité patrimoniale ne serait pas assurée.

La conservation de traces authentiques est donc indispensable, car c'est le support de la mémoire du lieu. Pour Vincent Veschambre, « *il s'agit d'une empreinte partagée, qui constitue le socle théorique pour que l'on puisse parler de mémoire partagée* »<sup>87</sup>. Il faut donc que cet espace propose des indices supports de mémoire, que Paul Ricœur appelle des *reminders*<sup>88</sup>, qui vont permettre à la communauté de se souvenir et ainsi transmettre leur mémoire aux générations suivantes. C'est pourquoi il est primordial de conserver au maximum les structures existantes pour ce lieu de mémoire.

En appliquant ces idées, le scénario le plus probable serait le suivant :

La conservation d'une fraction de quatre baraquements, du château d'eau, de l'ancienne place d'arme centrale (actuel terrain de football), et la matérialisation du périmètre du camp. Les traces pourraient alors être suffisantes comme supports de souvenir. Elles permettraient d'exercer les actes de se déplacer, s'orienter, et habiter

---

<sup>85</sup> NORA Pierre ; *Les lieux de mémoire* ; tome 1 ; Gallimard ; 1997

<sup>86</sup> RIEGL Alois ; *Le culte moderne des monuments, sa nature, son origine* ; traduit par Jacques Boulet ; édition l'Harmattan, titre original : *Der moderne Denkmalkultus, sein Wesen, seine Entstehung* ; Vienne ; 1903

<sup>87</sup> VESCHAMBRE Vincent ; *Traces et mémoires Urbaines - Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition* ; PU Rennes ; septembre 2008 ; p185

<sup>88</sup> RICŒUR Paul ; *La mémoire, l'histoire et l'oubli* ; Seuil ; Paris ; 2000

qui selon Paul Ricœur assurent la transition entre mémoire corporelle et mémoire des lieux. Ces éléments patrimonialisés exerceraient aussi une forme de pouvoir sur le territoire dans lequel ils s'inscrivent, et légitimeraient sa connotation Indochinoise.

La dénomination du lieu est aussi support de mémoire. Lorsque le dernier baraquement aura été détruit, ou requalifié en lieu de mémoire, le site s'appellera t il encore le CAFI ? Ou redeviendra t-il le lieu-dit du Moulin du Lot ? Les logements nommés « K1 » ou « U4 » laisseront-ils place à des rues aux noms venus d'Asie ? La question s'est posée récemment avec la sollicitation des associations par la mairie pour nommer le premier ilot construit, qui s'appellera l'Annam, le Delta du Sud ou le Tonkin. Le passé du camp, avant l'accueil des rapatriés d'Indochine, sera-t-il aussi pris en compte ? Georges Page, un ancien aviateur qui a séjourné au camp dans la fin des années quarante, s'indigne régulièrement sur internet que cette tranche de l'histoire du camp sont toujours occultée<sup>89</sup>.

## **Mémoire Rayonnante**

78

Ce lieu de mémoire a des objectifs à différentes échelles : locales, régionales, nationales, et internationales. Il s'adresse à deux publics différents : Les membres de la communauté issus des rapatriés indochinois qui viendront y chercher leur origine et y commémorer le souvenir de leurs aïeux, et le public extérieur qui viendra y découvrir une histoire singulière. Il est important que ces deux publics puissent avoir un rapport de partage en ce lieu. Il est aussi nécessaire que la communauté puisse s'y retrouver dans des rapports plus intimes afin de faire perdurer les rencontres traditionnelles du 15 aout.

Au niveau Local, les résidents relogés sur place seront à proximité immédiate, et pourraient éventuellement avoir un rôle impliqué dans la gestion du lieu de mémoire. Celui ci devrait héberger les associations représentant actuellement le CAFI, qui ont déjà entrepris la transmission de la culture vietnamienne et de l'histoire du camp. Pour les Livradais, ce lieu sera le témoignage d'un morceau de l'histoire de leur ville. Il pourrait aussi avoir un rôle didactique auprès d'un public scolaire afin qu'il y découvre les origines de la population locale, et les raisons du métissage intense de la vallée du Lot. Au-delà de l'aspect historique, les traditions culinaires vietnamiennes sont aussi une spéci-

---

<sup>89</sup> T.PA ; *Le nouveau quartier du CAFI* ; quotidien régional Sud-ouest ; édition du 16 décembre 2010 ; <http://www.sudouest.fr/2010/12/16/le-nouveau-quartier-du-cafi-268607-3829.php>

ficité de Sainte Livrade. Ainsi le guide du routard y évoque le marché où « *les nems cohabitent pacifiquement avec le foie gras* ». Cette dimension pourrait être développée grâce à la proximité des deux commerces d'alimentation exotique, et du lycée agricole. Le cabinet Arcus a déjà mentionné la possibilité de créer des jardins maraichers exotiques qui pourraient être exploités par les lycéens.

Au niveau régional, le lieu de mémoire pourrait mentionner les autres camps similaires situés à proximité (Bias, Casseneuil, Villeneuve sur Lot), et croiser un autre parcours similaires, celui des rapatriés harkis. Plus largement, il entrerait dans le réseau des multiples traces des migrations dans le sud-ouest<sup>90</sup> (Espagnols, Italiens, Portugais, Ukrainiens, Algériens, Marocains, Tunisiens, Malgaches, Réunionnais,...).

Au niveau national, la convention de l'ANRU exprime la volonté de faire du CAFI un lieu unique et symbolique à travers lequel la communauté française des rapatriés d'Indochine pourrait se sentir représentée et reconnue. L'espace créé pourrait offrir une structure adaptée à l'organisation de conférences et de séminaires. Une structure d'hébergement permettrait le logement d'une partie de la communauté lors des retrouvailles annuelles. Des gîtes à haute densité d'accueil et aux conditions spartiates resteraient dans la lignée de ce qui s'est pratiqué jusqu'à maintenant au CAFI, la convivialité l'emportant sur le confort. L'accueil en résidence d'étudiants ou de chercheurs pourrait également être envisagé via des programmes universitaires dans les domaines des sciences sociales, de l'anthropologie, de l'histoire et du patrimoine.

A l'échelle internationale, des jumelages entre la commune de Sainte Livrade et des villes Vietnamiennes pourraient voir le jour, et rapprocher la communauté indochinoise de ses origines. Le lycée professionnel serait certainement intéressé par de tels échanges.

A la question de l'échelle de rayonnement s'ajoute celle de la temporalité. Le lieu de mémoire aura-t-il encore le même rôle dans quelques années, quand les dernières mamies de la première génération, témoins du rapatriement, se seront éteintes ? Les anciens résidents et les enfants du CAFI continueront-ils à revenir à Sainte Livrade après la réhabilitation du camp ? Le projet doit prendre en compte cette évolutivité sans pour autant pouvoir la prévoir. Une chose est sûre : il sera un élément décisif de l'avenir communautaire en se définissant comme son dernier support local.

---

<sup>90</sup> BLANCHARD Pascal ; *Sud-ouest, porte des autres-mers, histoire coloniale & immigration des Suds, du Midi à l'Aquitaine* ; toulouse ; édition Milan ; 2006



## Les scénarios envisagés

Lors d'une réunion de comité de pilotage tenue en novembre 2010, l'équipe missionnée pour la conception du lieu de mémoire a exprimé les pistes exploitées, et les scénarios envisagés<sup>91</sup>.

Au niveau national, des partenariats sont envisagés avec le RAHIM, réseau Aquitain pour l'histoire et la mémoire de l'immigration, et avec la CNHI, cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Au niveau régional, une procédure de classement des quatre baraquements nord ouest et de la pagode est en cours d'instruction. Elle pourrait déboucher sur des subventions supplémentaires pour la réalisation du lieu de mémoire. Pour autant, le classement n'obligerait pas à conserver le bâti existant, mais à reconstruire dans une morphologie et des proportions identiques. Une démarche est également en cours pour l'obtention d'un label « Pays d'art et d'histoire » avec la possibilité de création d'un CIAP, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. La piste d'un lieu sur la question de l'immigration en Lot et Garonne semble déjà être à l'étude à l'échelle du département.

80

Au niveau local, la possibilité d'un chantier-école en partenariat avec le lycée professionnel agricole est étudiée sur le thème de jardins-cuisines. La constitution d'une banque de données numériques sur le CAFI est projetée, mais rencontre des problèmes de droits privés, et des réticences des associations pour les éléments qu'elles possèdent.

Au niveau formel, la conservation ou la démolition-reconstruction des quatre baraquements Nord-ouest est donc en cours de négociation. Les espaces verts sont considérés comme des opportunités de jardins maraichers. Pour l'organisation du lieu de mémoire, de nombreuses variantes sont imaginables, et rien se semble définit pour le moment.

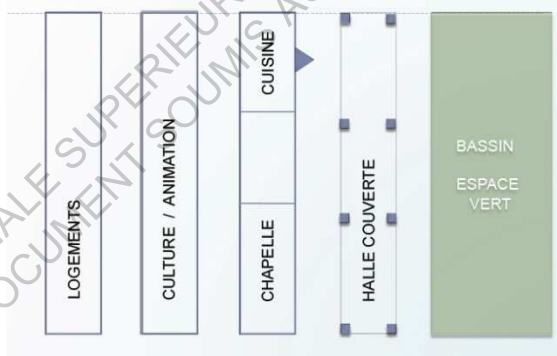
---

<sup>91</sup> MANDOUZE Daniel ; *étude pour la définition d'un lieu de mémoire au CAFI - esquisse de scénarios* ; novembre 2010 ; source : mairie de Sainte Livrade, service Urbanisme



*En bas à droite, le lieu de mémoire, en rouge, les nouveaux logements et commerces construits en 2010, en vert, les espaces verts, potentiels jardins maraichers. (image cabinet Arcus - Bordeaux)*

81



*Organisation possible du lieu de mémoire (image cabinet Arcus - Bordeaux)*

## Au-delà du lieu

### Des initiatives personnelles et des publications

La question omniprésente de la mémoire du CAFI ne se traduit pas uniquement au travers du futur lieu de mémoire. De nombreuses personnes ont pris l'initiative de témoigner de son existence et de son histoire, à des degrés différents. Sur ce point, les dernières années ont été très fructueuses, certainement à cause de la réhabilitation imminente, et des derniers instants du CAFI « dans son jus ».

En 1992, Matthieu Samel, enfant du CAFI, réalisateur autodidacte, a réalisé « *Les fruits amers du Lot et Garonne* »<sup>92</sup>, film documentaire de 52 minutes retraçant l'histoire du CAFI. Il a réalisé la suite qui s'intitule « *Les enfants du Quan-Am* », actuellement en cours de montage, et qui devrait sortir en 2011. Il est également l'auteur du livre intitulé « *Les requis indochinois et la Marâtre* »<sup>93</sup>, qui retrace le parcours des travailleurs indochinois dans le Sud de la France entre la libération et les accords de Genève. En 2004, le documentaire « *Qué huong* »<sup>94</sup> (chez nous), est tourné au CAFI par Emmanuel Dejoux, Laurent Vu Thê Houdelot, Delphine Bole. Il sera projeté en 2006 à l'occasion du cinquantenaire, et en décembre 2009 sur la chaîne télévisée France-O.

En 2010, Dominique Rolland, maître de conférences à l'INALCO, publie l'ouvrage « *Petits Viêt-Nams* »<sup>95</sup>. C'est un récit sous forme de carnet de bord dans lequel elle retrace son séjour au CAFI pour les retrouvailles annuelles d'août 2009, au fils duquel elle se fait porte parole des résidents et de leurs histoires singulières.

---

<sup>92</sup> SAMEL Matthieu ; *Les fruits amers du Lot-et-Garonne* ; Les films du Sampan ; Fin Amors film/Multimédia ; 1992

<sup>93</sup> SAMEL Matthieu ; *Les requis indochinois et la marâtre* ; éditions du Sampan, Tonneins, 2010

<sup>94</sup> DEJOUX Emmanuel, Laurent Vu Thê Houdelot, Delphine Bole Co-réalisation ; *Qué Huong - Terre natale* (26 min); Production : Institut International de l'Image et du Son ; Mai 2004

<sup>95</sup> ROLLAND Dominique ; *Petits Viêt-Nams, histoire des camps de rapatriés d'Indochine* ; édition Elytis ; Bordeaux ; 2009

Encore en 2010, la compagnie de théâtre « *Parles temps qui courent* » met en scène la pièce de théâtre « *CAFI, une histoire de français d'Indochine* », écrite et jouée par Vladia Merlet, la nièce d'une rapatriée. Vladia, incarne Louise, une enfant du Cafu, seule sur scène. Dans ce monologue délicat, elle traverse l'histoire des rapatriés et du camp, accompagné de musiciens. La troupe s'est produite en avant-première le 12 novembre 2010 à Louhossoa (64). La pièce écrite est également éditée<sup>96</sup>.



Vladia Merlet dans « *CAFI* »  
(Photo : Yvan Philmer)

La presse locale et nationale consacre de nombreux articles au CAFI. Les deux quotidiens principaux, Sud-ouest et La Dépêche du Midi, relatent les actualités de la réhabilitation. La revue Ancre<sup>97</sup> en fait beaucoup plus : elle donne la parole aux survivants des premières migrations du Sud-ouest, et se faisant l'écho fidèle de la première génération, espère la transmettre à ses héritiers et à ceux qui partagent leur avenir. De nombreux articles ont donné la parole aux résidents du camp, et un numéro hors série a été édité à l'occasion du cinquantenaire du CAFI en 2006.

En octobre 2010, l'hebdomadaire national Le Nouvel Observateur a publié l'enquête « *les derniers rescapés d'Indochine* »<sup>98</sup> de Doan Bui, journaliste, qui était présente à sainte Livrade lors des fêtes du 15 août précédant. Ce même weekend, quelques étudiants traînaient au CAFI dans le cadre de travaux universitaires : un étudiant Bordelais en master réalisateur documentaire, caméra à l'épaule, une étudiante de l'école de Photographie d'Aix en Provence, et moi-même, dans le cadre de ce mémoire. Vingt ans avant, Martine Wadbled, sociologue, avait aussi découvert le CAFI dans le cadre de ses études en réalisant une thèse sur l'immigration à Sainte-Livrade-sur-Lot au XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>96</sup> MERLET Vladia ; *CAFI* ; « *CAFI, une histoire de français d'Indochine* » ; autoédition, 2010 ; [www.cafi.over-blog.com](http://www.cafi.over-blog.com)

<sup>97</sup> <http://www.ancre.org/>

<sup>98</sup> BUI Doan ; « *les derniers rescapés d'Indochine* » ; *Hebdomadaire le Nouvel Observateur* ; 7-13 octobre 2010

## Des ressources documentaires

A l'occasion de la commémoration des cinquante ans du CAFI en 2006, les archives départementales ont pris l'initiative de répertorier dans les différents inventaires (nationaux, régionaux, départementaux) les documents portant sur le rapatriement des populations indochinoises, et plus particulièrement sur leur résidentialisation dans le Lot et Garonne.

Les archives des renseignements généraux témoignent des premières traces de populations asiatiques par la présence de tirailleurs dès 1928 à Agen. En ce qui concerne l'arrivée en France et le transit jusqu'aux différents centres d'accueil, les archives départementales du Var ne semblent disposer d'aucun documents significatifs<sup>99</sup>. Les archives administratives de la structure du CAFI ont pu être récupérées par la mairie de Sainte Livrade grâce à la vigilance d'un employé municipal. Elles comportent entre autre les dossiers familiaux des résidents, les fiches de renseignements, les informations sociales, scolaires, médicales, et toutes les correspondances administratives du camp. Ces documents ont été transmis en 2006 aux archives départementales. Enfin, les archives de la presse régionale contiennent de nombreux articles sur les actualités du camp. La mairie de Sainte Livrade et le bureau d'étude missionné pour le lieu de mémoire réfléchissent aujourd'hui à la création d'une base de données répertoriant tous les documents portant sur le camp.

84

## Un héritage familial

Les documents, les publications, et le lieu de mémoire sont la matérialisation de l'histoire et du souvenir à travers l'espace et le récit. La mémoire ne serait rien s'il n'y avait personne pour la transmettre à la manière d'un passeur. Au sein de la communauté, c'est le rôle de la famille.

Les familles rapatriées indochinoises accordent une grande importance à la hiérarchie paternelle et au respect des générations. Elles assurent la transmission de la culture

---

<sup>99</sup> ANCRAGE ; *les sources de l'histoire du CAFI* ; page 47 ; Ancrege— hors série Indochine ; Ville-neuve sur Lot ; avril 2006

vietnamienne, de la langue, de la cuisine, et des valeurs traditionnelles. Elles se partagent entre le modèle de la société française, indispensable à l'intégration, et le modèle vietnamien inculqué par les parents et largement respecté dans la sphère familiale. Au fil des générations, « *les parents opèrent une sélection entre des éléments culturels sur lesquels ils ne transigeront pas, et d'autres pour lesquels une souplesse est admise* »<sup>100</sup>. Aujourd'hui, parmi les enfants de la troisième génération, très peu parlent et écrivent le Vietnamien. Ils connaissent quelques mots pour dialoguer de choses simples avec les grands-mères du camp. Ils connaissent tous le camp, son histoire, et se connaissent tous plus ou moins grâce aux retrouvailles rituelles du 15 août.

---

<sup>100</sup> WADBLED Martine ; *La transmission culturelle active dans les familles Vietnamiennes en France* ; bimestriel Hommes et migration ; N°1234 ; p95-102 ; novembre décembre 2001

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



## Conclusion

Au terme de notre cheminement, il convient de se poser la question suivante : Quelle mémoire pour le CAFI ? Quels enjeux se cachent derrière ce lieu de mémoire, et quelles doivent être ses ambitions ?

Il s'agit là d'un lieu de mémoire à l'attention d'une communauté constituée des rapatriés Indochinois et des générations suivantes qui en découlent, et dont le caractère revêt une prétention nationale. L'exercice est difficile car si leur présence dans ce camp est le résultat d'une guerre, il ne s'agit pas d'honorer des soldats « morts pour leur pays », mais de porter reconnaissance à une population métisse d'abord instrumentalisée et ensuite méprisée. On touche là un point sensible qui est le rapport entretenu par la nation avec son passé colonial. Les rares occasions où l'état s'est exprimé à ce sujet ont permis de voir qu'il n'est toujours pas prêt à l'assumer dans son intégralité. La plus récente est la publication de la loi du 23 février 2005 qui mentionnait la « *présence positive de la France en Outre-mer* ».

87

L'atout de ce projet de lieu de mémoire est qu'il a la possibilité de se faire porte parole de cette communauté. Le risque, c'est qu'il n'évoque pas certains tabous. Dominique Rolland dit que le métissage se caractérise « *par la façon dont on se tait, par ce silence sur soi, qu'il faut briser* »<sup>101</sup>. Les résidents du CAFI évoquent tous aisément la solidarité et la cohésion produite par leurs conditions d'accueil très dures, ou la réussite et l'intégration des générations suivantes. Ils n'évoqueront jamais les sentiments de honte, de culpabilité, de crainte, d'abandon ou de mépris qui les habitent depuis leur exil. Une des qualités indispensables de ce lieu de mémoire doit être l'apaisement, notion chère à Emmanuel Kattan<sup>102</sup>. Il doit permettre à ceux qui ont vécu dans le camp de se confier, de livrer leur mémoire individuelle, émotionnelle et traumatique, afin de construire une mémoire commune apaisée. Chacun pourra alors la ré-intérioriser, et poursuivre son destin en sachant où retrouver ses origines. Pour cela, il est important de bien distinguer l'histoire et la mémoire, notions fondamentalement différentes :

La première fait sentir des émotions, la seconde fait comprendre des informations. L'une est vécue, l'autre reconstituée. Les deux ont en commun la narration, qui per-

---

<sup>101</sup> ROLLAND Dominique ; Cafi, mémoire métisse et mémoire coloniale, suite ; blog mes tissages ; <http://vietdom.blog.lemonde.fr/2010/10/>; page consultée en 2010.

<sup>102</sup> KATAN Emmanuel ; *Penser le devoir de mémoire* ; chapitre 6, la mémoire apaisée, PUF, 2002

mettra aux futures générations métissées de se familiariser avec ce passé. « *Les mots sont des pierres* » disait Primo Lévi. Tachons d’en faire un édifice. Et en quelle langue ? On ne saurait parler de métissage qu’à travers un seul dialecte. Ainsi le lieu de mémoire sera l’occasion pour le français et le vietnamien de partager plus que les caractères latins. Pour le vivre pleinement, il faudra qu’il permette l’expression de ces deux langues. D’abord par ce que certains mots n’ont pas leur équivalent dans l’autre langue, et que des choses seraient alors intraduisibles, ensuite parce que certains discours répondent de l’intime, et ne se partagent qu’entre initiés, et enfin parce que la langue, lien direct avec le Vietnam, est un support indispensable pour des échanges internationaux.

Le lieu devra adopter un caractère public ou intime selon les événements : Il accueillera des visiteurs de tous horizons dans un esprit d’échange et de découverte. Il permettra aussi à toute la communauté de s’y réunir en autarcie dans un esprit festif et familial. Les espaces culturels devront aussi revêtir ces deux caractères.

Voilà pour le contenu. Pour le contenant, entendez le bâti, la conservation des derniers baraquements est primordiale car ils constituent la trace physique de l’existence, l’ancrage de la mémoire. Si, comme le préconise la DRAC<sup>103</sup>, la reconstruction à l’identique conserverait la forme et les volumes, elle briserait la valeur d’authenticité, indispensable à la notion de patrimoine.

Pour réussir cette combinaison, l’équipe de conception devra se mettre à l’image du public auquel elle s’adresse : métissé, c’est à dire initiée pour une partie, novice et neutre pour l’autre. La collaboration est indispensable.

---

<sup>103</sup> Direction régionale des affaires culturelles. Elle a en charge la classification et la sauvegarde des monuments historiques.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## Bibliographie - médiagraphie

### Livres :

- FOUCAULT, Michel. *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, 360 p
- LAMBRECHT, Miriam et Christian SCHICKLGRUBE. *Vietnam, art et cultures de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Snoeck, 2003, 272 p
- MEGGLE, Armand. *Le domaine colonial de la France*, Paris, Librairie Alcan, 1922, 342 p
- DURAS Marguerite, *barrage contre le pacifique*, Gallimard, 1950
- SIMON Pierre-Jean ; *Rapatriés d'Indochine ; Un village franco-indochinois en Bourbonnais ; édition l'Harmattan ; 1981*
- ROLLAND Dominique ; *Petits Viêt-Nams, histoire des camps de rapatriés d'Indochine*, édition Elytis, Bordeaux, 2009
- HUGO Victor ; *Guerre aux démolisseurs ; texte de 1932 ; édition Archange ; 2003*
- VESCHAMBRE Vincent ; *Traces et mémoires Urbaines - Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition ; PU Rennes ; septembre 2008*
- ROBIN Régine ; *La mémoire saturée ; p91 ; Paris ; 2003 ; édition Stock*
- NORA Pierre ; *Les lieux de mémoire ; tome 1 ; Gallimard ; 1997*
- RIEGL Aloïs ; *Le culte moderne des monuments, sa nature, son origine ; traduit par Jacques Boulet ; édition l'Harmattan, titre original : Der moderne Denkmalkultus, sein Wesen, seine Entstehung ; Vienne ; 1903*
- RICCEUR Paul ; *La mémoire, l'histoire et l'oubli ; Seuil ; Paris ; 2000*
- BLANCHARD Pascal ; *Sud-ouest, porte des outre-mers, histoire coloniale & immigration des Suds, du Midi à l'Aquitaine ; toulouse ; édition Milan ; 2006*
- Bernardot Marc, *Camps d'étrangers, éditions du croquant, collection Terra, 2008*
- KATTAN Emmanuel, *Penser le devoir de mémoire*, Presses universitaires de France, question d'éthique, 2002, Paris
- LEVI, Primo, *Le devoir de mémoire*, édition mille et une nuits – Fayard, 2000, Paris

### Revue & journaux :

- BIENVENUE René, *Le statut de l'Indochine Française*, Renaissances, numéro spécial, Paris, Octobre 1944

*L'empreinte des camps UE 74 2010-2011*

- MEZERGUES, Jean-François. *CAFI 1956-2006 enfin l'après*, Ancrege, hors série Indochine, Monbahus, Avril 2006
- COMBRE, Joël. *Les derniers jours du petit Vietnam*, Ancrege, hors série Indochine, Monbahus, octobre 2009
- WIEDER, Tomas. *Les indigènes de Camargue*, Le Monde, édition du 8 décembre 2009
- THIOLAY Boris ; *La cité perdue des français d'Indochine* ; L'Express ; 10 Janvier 2005
- SIMON Pierre Jean et Ida Simon-Barouh ; Les génies des quatre palais ; contribution à l'étude du culte Vietnamien des bà-dông ; trimestriel L'homme, T10 ; N°4 ; p81-101 ; octobre 1970
- CEP ; Les échos du CAFI ; numéro spécial 1 ; 3 janvier 2006 ; Paris
- T.PA ; *Le nouveau quartier du CAFI* ; quotidien régional Sud-ouest ; 16 décembre 2010
- MANKOWSKI Thomas, *lieu de mémoire, la CEP s'agace* ; quotidien régional Sud-ouest ; 3 juin 2010
- BUI Doan ; « *les derniers rescapés d'Indochine* » ; Hebdomadaire le Nouvel Observateur ; 7 octobre 2010
- WADBLED Martine ; *La transmission culturelle active dans les familles Vietnamiennes en France* ; bimestriel Hommes et migration ; N°1234 ; p95-102 ; novembre décembre 2001

92

Documents :

- Mairie de Sainte Livrade sur Lot. *La poudrerie de Sainte Livrade sur Lot, une histoire marquée par les migrations, s.n., 5 p*
- VAN THAO, Trinh. *Le retour des rapatriés d'Indochine. L'expérience des Centres d'accueil (1954-1960)*, Université de Provence
- MOUSSET Hélène ; *Inventaire général du patrimoine culturel région Aquitaine*, Banque numérique du savoir Aquitain
- Poletth Wadbled, programme du festival la Retirada, association Mémoire de l'Espagne Républicaine (MER47), Villeneuve sur Lot ; mars 2009
- BRASSIE Architectes, Equipe Quadra, Sirieys paysagisme, SOGREA ; *proposition de requalification du CAFI* ; Panneau A3 et note méthodologie ; Mairie de Sainte Livrade ; Agen ; Octobre 2005
- NAIT AHMED Salima ; *Approches comparées : harkis et Franco-indochinois* ; extrait de sa thèse *Quelle justice pour les harkis et leurs enfants ?* mémoire de Master 2, sous la direction d'Astrid VON BUSEKIST, IEP, Paris, 2006

- Mairie de Sainte Livrade sur Lot, service d'urbanisme ; *Analyse du projet de convention de la mairie de Sainte-Livrade avec l'ANRU concernant la rénovation du CAFI* ; préambule ; 2009
- CASTAGNET Valérie, De Saigon à Sainte-Livrade sur Lot ; Dossier de presse des 50 ans du CAFI ; 2006
- Collectif des associations, CEP, Mémoire d'Indochine, AACI, Lettre ouverte à propos de la conception du lieu de mémoire, 1 juillet 2010
- MANDOUZE Daniel ; *étude pour la définition d'un lieu de mémoire au CAFI - esquisse de scénarios* ; novembre 2010 ; source : mairie de Sainte Livrade, service Urbanisme
- MELCHIOR Nancy et Sandra Timothée, *réhabilitation d'un camp oublié*, TPFE (travail personnel de fin d'étude), Ecole d'architecture de la ville et des territoires, Marne-la-Vallée, 2004, cote EA07 07/04/0936

#### Films :

- SAMEL Matthieu ; Les fruits amers du Lot-et-Garonne ; Les films du Sampan ; Fin Amors film/Multimédia ; Tonneins ; 1992
- ROSTAN Philippe, *Inconnu, présumé français*, France, 2009, 90mn
- ANNAUD, Jean Jaques, *l'amant*, France, 1991, 1h52, AMLF, d'après le roman de Marguerite Duras
- DEJOUX Emmanuel, Laurent Vu Thê Houdelot, Delphine Bole Co-réalisation ; *Quê Huong - Terre natale* (26 min); Production : Institut International de l'Image et du Son ; Mai 2004

#### Conférences :

- Dominique Rolland, conférence sur le thème du métissage colonial et des origines des habitants du CAFI, Le 15 aout 2010 au CAFI

#### Pages internet :

- PAQUELIER Marcel, *Mes jeunes années dans l'armée de l'air*, page internet <http://www.paquelier.com/pagsenior/romanair3.htm>, consultée en 2010
- JACQUES, Geneviève. *Sainte Livrade*, La Cimade, page consultée le 15 novembre 2009, [en ligne]. Adresse URL : <http://70ans.lacimade.org/content/genevi%C3%A8ve-jacques-sainte-livrade>
- Réfugiés Vietnamiens sur le navire Montague dans le port d'Haiphong en 1954 ; <http://saigon.vietnam.free.fr/menu-indochine.php> ; consulté en janvier 2010

- Site internet du ministère de la défense ; chemin de mémoire ; <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/page/affiche lieu.php?idLang=fr&idLieu=1292>, page consultée en 2010
- Les mémoriaux à l'Indochine, [http://www.memorial-indochine.org/5\\_monuments.php](http://www.memorial-indochine.org/5_monuments.php) ; page consultée en 2010
- ROLLAND Dominique, mes tissages, blog, <http://vietdom.blog.lemonde.fr/>
- Site de la CEP, Coopération des Eurasiens de Paris, <http://www.rapatRIES-vietnam.org/>

#### Emission radio

- *Sur les épaules de Darwin, Nos mémoires*, Jean-Claude Ameisen, France Inter, diffusion publique, 18 septembre 2010, maison de la radio, Paris

#### Entretiens :

- LEJEUNE, Emile. résident du CAFI, novembre 2009
- PASUT Claire, maire de Sainte Livrade sur Lot, novembre 2009
- TISNERAT, Martine ; sociologue, Pact47, mission auprès du CAFI depuis 2004, novembre 2009 et avril 2010
- MARES, Michel. Architecte DPLG agence archi conseil – Villeneuve sur Lot, décembre 2009
- COMBRE, Joël, responsable de publication revue Ancre, Villeneuve sur Lot décembre 2009,
- WADBLED Martine, Ethno-sociologue, ODRIS, Rennes, avril 2010
- MANDOUZE Daniel, Urbaniste sociologue, Sainte Livrade, Aout 2010
- ROLLAND Dominique, auteur de « *petits Viêt-Nams* », Sainte Livrade, Aout 2010
- SAMEL Matthieu, réalisateur, Sainte Livrade, Aout 2010
- Louise DOUART-SINNOURETTY dénommée Nina, Membre du bureau de la Coopération des Eurasiens de Paris, Sainte Livrade, Aout 2010



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR